# L'ÉCHO de l'Ouest
COURRIER FRANÇAIS

3 784065 301704 >

3 JUILLET 2026 - N°3914 - 1,70€ - 05 24 07 39 63 - echo-ouest.fr


CÔTE D'AMOUR

## Vienne sur l'Atlantique

Entre l'amphithéâtre du Parc des Dryades et les églises de la presqu'île, les Rencontres Musicales de La Baule invitent, du 11 au 19 juillet, à un romantique voyage viennois avec Beethoven, Schubert, Brahms… et leurs héritiers.

P.4

SANTÉ

## Le SAMU 85 sous pression

P.7

COMMEQUIERS

## L'orgue fête ses 20 ans

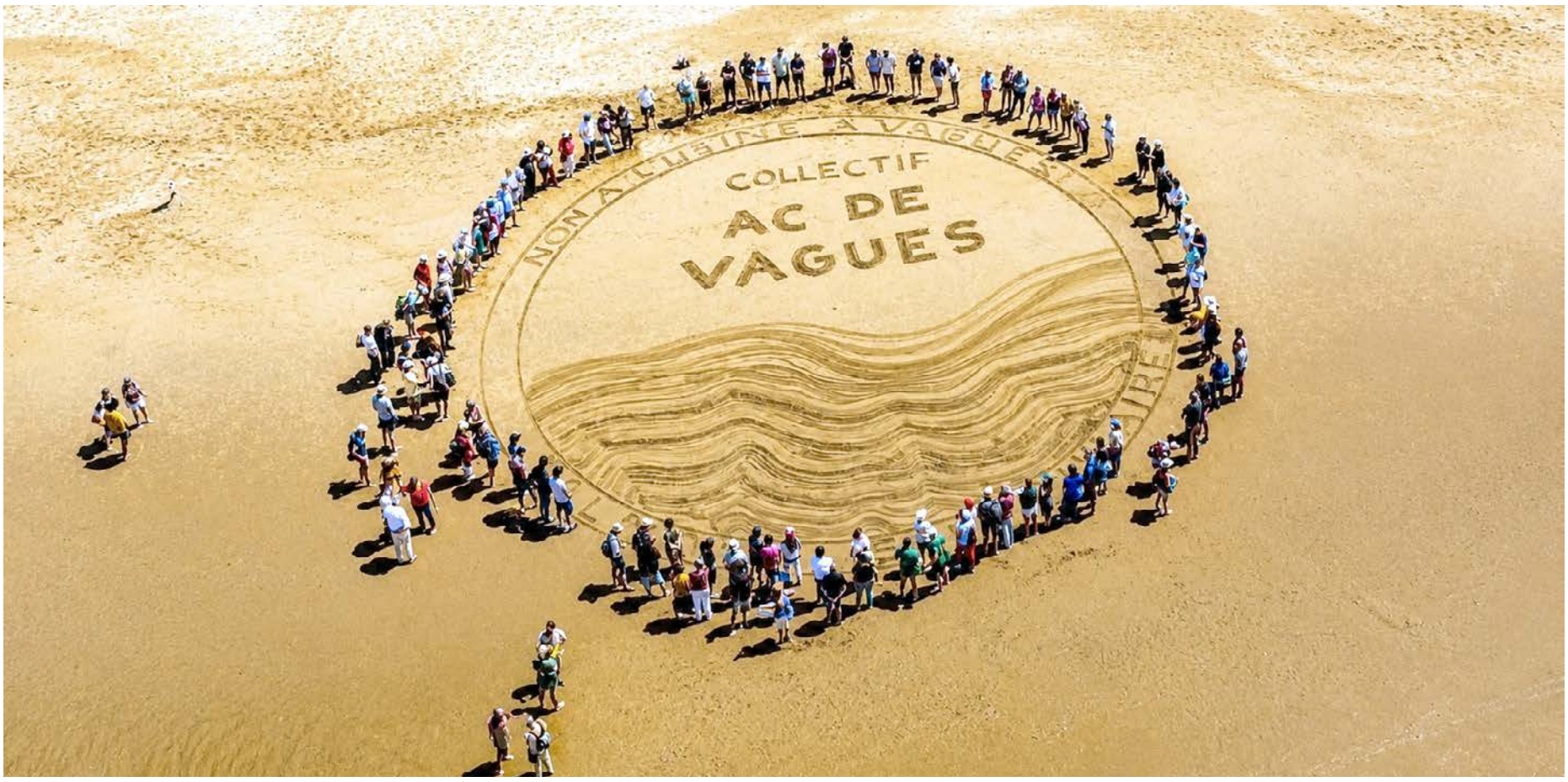
P.8

NUITS DE L'ERDRE

## Le festival musical devenu majeur

P.5

# Talmont-Saint-Hilaire : derrière le Surfpark, la colère




**Les membres du collectif AC de Vagues se sont réunis sur le littoral vendéen pour dénoncer le projet de Surfpark et les atteintes portées, selon eux, à la loi Littoral et à la zone Natura 2000 de l'Anse de la Mine.** P.7

DIOCÈSE DE NANTES

## Saint-Stanislas : le pardon, enfin

Samedi 27 juin, une plaque mémorielle a été déposée sur un mur de l'établissement privé. L'institution catholique a reconnu les agressions sexuelles commises en son sein.

P.2



DEPUIS SAINT-BRÉVIN-LES-PINS

## La Loire en vélo, pour sauver l'eau

*Jordan Kraszewski et Océane Bonnin remontent la Loire à vélo du 6 au 16 juillet. Un défi sportif vers le Mont Gerbier-de-Jonc au service de la protection de l'eau.*

P.3



# Orgueil et préjugés

BILLET

C'est avec un esprit de continuité qu'on ne peut vraiment pas leur dénier que les responsables de la Fraternité Saint-Pie-X construisent pierre par pierre leur chapelle. Osons même dire leur église car, à s'obstiner ainsi dans la défense et illustration d'un Syllabus contemporain et d'une encyclique Quanta cura réactualisée sous prétexte de défendre la foi dite « de toujours », les lefebvristes sont en train de terminer les travaux de leur édifice. Et ce bâtiment, désormais, se dresse à bonne distance de l'Église de Pierre, que les intégristes le veuillent ou non. « On nous change la religion », disaient, dépités, les fidèles des années 70 devant les nouveautés pas toujours bienvenues que s'autorisaient les clercs occidentaux dans ces années-là. C'est méconnaître la bouffée d'espérance et d'air pur, non exempte de naïveté devant le rêve bien humain de « lendemains qui chantent », qui a balayé le catholicisme après le concile. Et c'est ramener tout l'enthousiasme des ecclésiastiques de l'époque aux « fumées de Satan » certes dénoncées à juste titre par un Paul VI presque affolé mais, qu'on le veuille ou non, aussi marginales qu'exaspérantes.

Dans les années 1860, le pape Pie IX, effrayé par le scientisme, le positivisme, l'éclatement programmé des empires en nations turbulentes, la démocratie et le relativisme, avait cru bon de construire un mur d'interdictions pour, pensait-il, sauver le christianisme. Comme aujourd'hui, cela s'inscrivait dans la lignée d'une pensée claire et nette : le « siècle » est mauvais, seule la foi catholique intégrale et sa mise en œuvre pleine et entière peut sauver ce monde pécheur. D'autres catholiques, même à l'époque, pensaient au contraire qu'il fallait se couler dedans et le faire évoluer de l'intérieur en assimilant ce qu'il pouvait avoir de bon.C'est cet orgueil et ces préjugés qui animent aujourd'hui la Fraternité Saint-Pie-X. On est loin, très loin, d'une revendication liturgique : la profession de foi que la Fraternité a envoyée à Léon XIV est sans ambiguïté sur ce point. Le refus de la liberté religieuse en est le point central. Ainsi, comme leurs devanciers des siècles passés, les clercs lefebvristes rejettent l'enseignement officiel de Rome, ainsi que l'autorité du pape et des textes votés par le dernier concile. Dire, comme eux, que rien n'avait changé en deux mille ans et que tout est bouleversé depuis Vatican II est tout simplement faux. On constate plutôt que Léon XIII a pris le pas sur Pie IX : quand Pie rejetait le monde, son successeur Léon l'acceptait pour l'évangéliser. Chacun sa logique ! Mais les prêtres de la Fraternité s'obstinent dans un jusqu'auboutisme qui dessert complètement leur cause. Férus de catholicisme traditionnel, ils devraient savoir mieux que les autres combien les dissidences autant que les hérésies ont toujours fini dans les poubelles de l'histoire. Certes, on peut leur reconnaître une fidélité totale à leurs convictions. Mais ils sont irrémédiablement condamnés à la marginalité et à l'oubli. Car vouloir se référer au pape en refusant son autorité demeure et demeurera toujours une incohérence insoluble. Alors admettons, le cœur serré, qu'est en train de naître pour de bon une nouvelle petite Église comme il en existe tant de par le monde. Pour le plus grand malheur des fidèles entraînés malgré eux dans cette aventure qui, prenons-en le pari, sera sans lendemain.

**Bernard VALETES**

# L'évangile du dimanche

**5 juillet 2026 – 14e dimanche du Temps ordinaire – A**
**Matthieu 11, 25–30**

Le chapitre 11 de Matthieu, cette semaine, nous révèle l'intimité qui existe entre Jésus et son Père. Ce père qui n'est pas un Dieu étranger mais bien Celui que Jésus représente et qui est totalement impliqué dans nos propres vies. Ce n'est pas par la sagesse intellectuelle que nous le connaissons, mais bien par la prise de conscience de qui nous sommes, dans nos propres quotidiens. « Ce que tu as caché aux sages et aux savants, tu l'as révélé aux tout-petits. » (v.25). C'est bien dans nos pauvretés et nos petitesses que nous pourrons comprendre l'implication du Père et du Fils. Matthieu nous fait bien comprendre que la foi n'est pas le sentiment ressenti par une élite, mais la prise de conscience de la proximité du Dieu trine dans nos propres existences. Alors que démarre le premier mois de congé, l'Évangile nous rappelle que « ployer sous le poids du fardeau « (v. 28) est la seule voie pour pouvoir comprendre et mieux connaître, le Fils de Dieu. Le repos (vv. 28/29) qu'il nous promet c'est d'abord la compréhension de notre identité d'enfants de Dieu. Ce repos, c'est la prise de conscience de notre propre unité et aussi que la foi ne peut pas se réduire à des discours intellectuels. Les « sages et les savants » ont tout à envier aux « tout petits » car ces derniers n'ont aucune suffisance et c'est leur curiosité simple et naturelle qui va leur permettre de devenir de vrais contemplatifs de tous les gestes de Dieu et le premier de ces gestes, c'est la présence du Fils, Jésus Christ. C'est bien cela que nous contemplons car Jésus nous offre ainsi la seule perspective qui viendra percer l'obscurantisme souvent tissé par nos propres suffisances.

Ce que nous recevons, c'est justement ce qui sera notre force. Notre Dieu est notre seule vraie vitalité qu'il convient de savourer. C'est lui qui fait que nos fardeaux deviennent si légers. On connaît tous ce poème Des pas dans le sable : « Les jours où tu ne voyais qu'une seule empreinte de pas dans le sable, c'est moi qui te portais ». C'est bien ainsi qu'il faut reconnaître le Christ : non pas celui qui nous laisse seuls quand une difficulté se présente, mais celui qui nous porte.

Malheureusement, nous allons même jusqu'à rechercher un responsable à tous nos déboires et souvent nous nous en prenons à Dieu, lui-même. Souvenons-nous des propos de Marthe et Marie au moment de la mort de Lazare : « Seigneur, si tu avais été ici, mon frère ne serait pas mort. » (Jn 11, 21+ 32). Ce temps dit « ordinaire » n'est pas si ordinaire que cela. Il nous enseigne sur la présence et même la proximité de Dieu dans nos vies. Une proximité qui traduit son amour à notre égard mais aussi notre valeur à ses yeux : « Je t'ai appelé par ton nom tu es à moi, tu as du prix à mes yeux, je t'aime. » (Is. 43, 5)

Prenons un moment ce dimanche pour dresser l'inventaire de nos fardeaux et nous comprendrons bien vite que ce que nous acceptons c'est bien par la complicité de Dieu.

**Gérard CROZAT, diacre**

**Aggressions à Saint-Stanislas de Nantes** Samedi 27 juin 2026, une cérémonie s'est tenue au Collège-Lycée Saint-Stanislas de Nantes, en mémoire des élèves victimes d'agressions sexuelles commises au sein de l'établissement. Un temps solennel de mémoire et de reconnaissance.

# Une plaque mémorielle pour les victimes




La plaque mémorielle déposée sur les murs de l'établissement. *SCDN*

Dans une chaleur pesante, les membres du clergé du diocèse de Nantes se sont retrouvés dans l'établissement privé Saint-Stanislas pour faire mémoire des délits et atteintes à l'intégrité physique et morale perpétrés pendant des années sur des enfants dont ils avaient la responsabilité. Devant la révélation des faits, qui ont ébranlé l'Église et l'opinion, l'évêque de Nantes s'est appliqué à faire le ménage dans son institution en s'engageant pleinement avec la Justice afin que toute la lumière soit faite sur ces dérives. Devant la douleur des familles et des personnes concernées, Mgr Percerou est parti à la rencontre des fidèles du diocèse pour exposer, en vérité, ce qu'il s'était passé. C'est dans cette logique de transparence et de cohérence, qu'une plaque a été déposée au sein de l'établissement privé du centre de Nantes, Saint-Stanislas. Lors de cet événement, la demande de « pardon » a plusieurs fois été demandée audiblement. C'est avec cette demande que Thierry Bougère, chef d'établissement, et Frédéric Delemazure, directeur diocésain de l'Enseignement catholique de Loire-Atlantique, ont ouvert la cérémonie. Les deux hommes ont dit leur *« honte face aux souffrances endurées »*, reconnu *« la faillite de l'institution »*, et promis de poursuivre le combat aux côtés des victimes. *« Notre détermination à faire reconnaître la vérité est notre combat, avec vous et pour vous »*, ont-ils affirmé. Ils ont également rendu hommage à la mémoire de Guillaume, dont le décès a compté parmi les éléments déclencheurs de la prise de conscience institutionnelle. Mgr Laurent Percerou, évêque de Nantes, a quant à lui élargi le constat. Sa reconnaissance ne s'est pas limitée à Saint-Stanislas : elle a englobé d'autres malgré leurs limites, établissements scolaires et petits séminaires du diocèse. Les termes employés par l'évêque, *« honte » et « infinie désolation »* ont permis de sonder l'envergure du mal réalisé. *« Ces mots ne peuvent à eux seuls avoir la prétention de réparer le mal commis »*, a-t-il reconnu, avant de réaffirmer l'engagement du diocèse dans la formation, la prévention et l'accompagnement des victimes.

## La parole longtemps confisquée

Puis ce fut au tour des représentants du collectif Saint-Stanislas Victimes de prendre la parole. Une parole longtemps empêchée. En effet, pendant des années, ceux qui dénonçaient les attouchements et les viols commis sur des enfants et des adolescents au sein de l'établissement ont été traités de *« fous »* et d'*« affabulateurs »*. *« Aujourd'hui, notre résistance au déni, notre détermination à faire œuvre de vérité payent »*, ont-ils déclaré, non sans rappeler que cette reconnaissance demeure, à leurs yeux, le fruit de leur seul combat, face à *« une écoute perfectible de l'Église »*. Pour le collectif, la plaque, dont le texte a été élaboré collectivement, n'a rien d'une réparation. Elle est, selon leurs mots, *« la récompense de notre résistance »*. Un membre du collectif a néanmoins relevé un signe qu'il juge significatif : *« C'est la première fois que j'entends, par trois fois, "*pardon*". »*

## Pas une conclusion

La cérémonie s'est achevée par un temps de recueillement, suivi d'un échange entre les participants. Aucun des intervenants ne s'y est trompé : ce moment ne clôt rien, il ouvre une étape sur un chemin qui reste long. Mgr Percerou l'a formulé ainsi : *« Faire mémoire, c'est également tirer les conséquences de ces événements et s'engager à ce que tout soit mis en œuvre pour qu'enfants et jeunes soient respectés dans leur dignité. »*

**Vincent GAUTIER**



Les représentants de l'Église et de l'Enseignement privé ont demandé « pardon » aux victimes. Un geste contribuant à reconnaître les responsabilités et à restituer à l'Église sa cohérence et sa crédibilité dans l'annonce de l'Évangile. *SCDN*

**De Saint-Brevin au Mont-Gerbier-de-Jonc**

Le 6 juillet, deux cyclistes partiront de Saint-Brevin-les-Pins pour rejoindre la source de la Loire en Ardèche. Derrière ce défi sportif, une initiative pour rappeler combien la qualité de l'eau se joue dès les premiers kilomètres du fleuve, et pas seulement à son embouchure.

# Remonter la Loire en vélo pour protéger l'océan

Le 6 juillet prochain, deux cyclistes partiront de Saint-Brevin-les-Pins pour rejoindre la source de la Loire située en Ardèche, au Mont Gerbier de Jonc. Derrière ce défi sportif, se trouve une initiative engagée pour rappeler que la qualité de l'eau s'amorce dès sa source et non dans les derniers kilomètres de son embouchure. S'élançant vers l'ouest à 1.551 mètres d'altitude, la Loire parcourt près de 1.000 kilomètres avant de rejoindre l'Atlantique à Saint-Brevin-les-Pins. C'est depuis cette commune du littoral du Pays de Retz que Jordan Kraszewski et Océane Bonnin, représentants de l'association Sang Miles Bornes, ont décidé de remonter le fleuve. Avec un départ programmé le 6 juillet, ils atteindront la source dix jours plus tard, le 16 juillet, pédalant à rebours du courant pour mieux en rappeler la logique. Car c'est bien là le sens du geste : ce qui se jette dans le fleuve à sa naissance finit, inévitablement, par atteindre la mer. L'initiative a été portée par le député Jean-Michel Brard, élu de la 9e circonscription de Loire-Atlantique, le Pays de Retz. Lors de leur départ, les deux cyclistes recevront un médaillon sur lequel seront gravés les mots : *« Ici commence la mer / Ne rien jeter »*. À leur arrivée, l'objet trouvera place au pied du Mont Gerbier-de-Jonc. Il sera accompagné d'une plaque commémorative. Un geste symbolique, mais pas seulement. Au-delà de l'aspect événementiel, la démarche contient une dimension plus vaste et plus grave puisqu'elle concerne le sujet de la protection de l'eau, un enjeu de santé publique autant qu'environnemental.



**Tous les déchets jetés en amont dans la Loire se retrouvent, tôt ou tard, dans l'océan. Une réalité cachée à prendre en compte.** *Vincent GAUTIER*

## Du fleuve à la politique de l'eau

Derrière ce parcours à vélo, l'élu local, également rapporteur de la mission d'information de la délégation aux collectivités territoriales et à la décentralisation sur l'accès à l'eau potable, interpelle l'opinion afin qu'une prise de conscience soit réalisée quant à l'avenir de la qualité de la ressource. Première composante de la vie, l'eau potable se dévoile plus que jamais comme vulnérable. Pérenniser sa qualité consiste tout simplement à protéger la vie sous toutes ses formes. La qualité de l'eau, *« influence directement la santé humaine, la santé animale et la santé des écosystèmes »*, souligne d'ailleurs l'organisation « One Health », aujourd'hui reconnue à l'échelle internationale. De fait, chaque pollution, chaque déchet abandonné le long des berges, chaque intrant agricole mal maîtrisé produit des effets en cascade qui se retrouvent, in fine, dans l'océan. Le message porté dépasse donc le simple cadre du politique pour rejoindre celui du civisme et de la protection de l'environnement. Pour mener à bien cette opération, un large réseau d'acteurs du territoire a été mobilisé : la ville de Saint-Brevin-les-Pins, le syndicat d'eau potable Atlantic'Eau, l'organisme de protection de l'environnement Polleniz, le laboratoire d'analyses de contaminants GIRPA, ainsi que plusieurs collectivités territoriales et des élus locaux des deux rives du parcours. L'association Sang Miles Bornes, habituellement engagée dans la sensibilisation aux dons du sang et à la lutte contre les leucémies, étend, quant à elle, son champ d'action. Jordan Kraszewski et Océane Bonnin seront, tout au long de l'itinéraire, les ambassadeurs d'un message que ses promoteurs résument en une formule : *« protéger l'eau, c'est protéger la vie »*. Le départ aura lieu le 6 juillet à 13h depuis la Salle de l'Estuaire de Saint-Brevin-les-Pins, au kilomètre zéro de la Loire à vélo. L'arrivée au Mont Gerbier-de-Jonc est prévue le 16 juillet, en présence, notamment, du député ardéchois Fabrice Brun, du président du Département Ardèche Olivier Amrane et de Dorothée Pacaud, maire de Saint-Brevin-les-Pins.

***Vincent GAUTIER***

GOUVERNEMENT
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*



**La Baule** Du 11 au 19 juillet, les Rencontres Musicales de La Baule et du Pays Blanc entament leur quatrième édition. Un festival de musique de chambre qui réunit, entre mer et églises bretonnes, des artistes de premier rang autour d'une thématique ambitieuse : l'efflorescence viennoise entre 1799 et 1899.

# La musique de chambre s'invite sur la presqu'île



Les édifices religieux de la presqu'île seront employés lors de quelques concerts. Des lieux d'une belle qualité acoustique. *FRM*

Deux dates. Deux œuvres. Une époque tout entière tendue entre elles. En 1799, Joseph Haydn compose son ultime quatuor à cordes, opus 77, la même année que *La Création*, oratorio qui marque l'apogée du Siècle des Lumières. Exactement un siècle plus tard, un jeune compositeur de vingt-quatre ans, Arnold Schoenberg, écrit *La Nuit transfigurée*, sextuor à cordes au lyrisme crépusculaire, annonciateur d'une modernité encore à naître. Entre ces deux bornes symboliques, les Rencontres Musicales de La Baule ont choisi de conduire leurs auditeurs à travers ce que leur directeur artistique, Georges Zeisel, nomme *« l'âge d'or de la musique de chambre »* : Beethoven, Schubert, Brahms, Schumann, Mahler, Debussy, Ravel, mais aussi le contemporain Krystof Maratka, dont les fils Yan et David seront présents sur scène. Le festival s'ouvre le 11 juillet à l'amphithéâtre du Parc des Dryades de La Baule par une première Schubertiade réunissant la mezzo-soprano Coline Dutilleul et le Chœur d'Angers Nantes Opéra. Le lendemain, à l'église Notre-Dame-des-Dunes de Pornichet, place à la clarinette dans un programme Debussy-Schumann-Brahms, avec Yan Maratka, François Salque au violoncelle et David Maratka au piano. Deux soirées, deux atmosphères mais avec une même intention, celle de faire résonner la musique de chambre dans les lieux où l'acoustique intime favorise à la fois la solennité et l'émotion.

## Une même scène

La singularité de ces Rencontres tient à l'articulation qu'elles ménagent entre festival et académie. En effet, sous la direction artistique de François Salque, violoncelliste diplômé de Yale et du CNSM de Paris, l'Académie de Musique de Chambre accueille de jeunes ensembles professionnels en début de carrière, issus des grands conservatoires européens. Maîtres et élèves partagent la scène tout au long de la semaine. Une formule qui permet d'aller plus loin, beaucoup plus loin, que la simple démonstration pédagogique pour privilégier la rencontre musicale vivante. Ainsi, le Quatuor Strada, formé par Pierre Fouchenneret, Ayako Tanaka, Lise Berthaud et François Salque lui-même, encadre notamment le jeune Quatuor Arev, fondé en 2024 par quatre anciens du CNSM dont le nom signifie « soleil » en arménien. L'édition 2026 inaugure par ailleurs un ambitieux cycle Beethoven. Le Quatuor Strada entame, dans les murs de l'hôtel Barrière Hermitage, une intégrale des dix-sept quatuors à cordes, dont le premier acte se jouera le 17 juillet. Ce cycle se prolongera sur plusieurs saisons, pour s'achever le 26 mars 2027, date anniversaire du bicentenaire de la mort du compositeur. Ce soir-là également, la harpiste Alexandra Bidi, première harpe solo de l'Orchestre de Paris à vingt et un ans et lauréate du Concours de l'ARD de Munich, donnera le 19 juillet un récital aux côtés de la violoniste Iris Scialom, nommée Révélation aux Victoires de la Musique Classique 2025. Autant de jeunes artistes dont la présence à La Baule dit quelque chose de l'ambition du festival : non seulement transmettre un répertoire, mais également mettre en valeur les talents d'une génération. Lors de cet événement, la dimension sociale n'est pas oubliée. Vingt pour cent des places sont réservées sous forme de billets solidaires, des mini-concerts gratuits sont organisés, et certaines répétitions de l'académie sont ouvertes à tous. Le festival travaille en partenariat avec des associations locales, des écoles et des lycées de la presqu'île, pour que la musique de chambre ne reste pas le privilège de quelques-uns.

***Vincent GAUTIER***



À La Baule, le parc des Dryades, véritable cathédrale de verdure, sera aussi l'un des endroits au service des œuvres proposées. Une expérience unique dans ce cadre remarquable. *FRM*

*Billetterie et programme complet sur rencontres-musicales-labaule.com et dans les offices de tourisme de la presqu'île. Tarifs : de 25 € à 65 € selon concert et placement, tarif réduit à 10 € pour les moins de 25 ans, demandeurs d'emploi et PMR, gratuit pour les moins de 12 ans.*


SOUTENEZ LA DIVERSITÉ DE LA PRESSE ET L'INDÉPENDANCE DE L'ÉCHO de l'Ouest

JE SOUTIENS L'ÉCHO DE L'OUEST
JE FAIS UN DON :

○ 50 € ○ 100 € ○ 200 €
○ 300 € ○ 1000 € DON LE PLUS POPULAIRE !
○ Montant libre : ..... €

► L'association **Presse et Pluralisme**, reconnue d'intérêt général, a été créée en 2008 pour permettre aux lecteurs de devenir des partenaires du développement de leurs titres préférés.

Vous pouvez ainsi effectuer des dons au profit exclusif de :
L'ÉCHO DE L'OUEST

► Si vous êtes imposable sur le revenu, vous bénéficiez d'une réduction d'impôt de 66 %, dans la limite de 20 % de votre revenu imposable.

Par exemple, pour un don de 100 €, 66 € vous seront remboursés sur vos impôts.

Un reçu fiscal vous sera envoyé par l'association.

Presse & Pluralisme

MES COORDONNÉES

Nom : .....
Prénom : .....
Adresse : .....
.....
Code Postal : ..... Ville : .....
Email : .....

Tous les champs sont à remplir obligatoirement pour le bon suivi et traitement de votre don

**Ce coupon est à compléter et à retourner accompagné de votre chèque à :**

GROUPE AUDIENS - PRESSE ET PLURALISME
CS 90 125 - 27091 Evreux CEDEX 9

Chèque libellé à l'ordre de : Presse et Pluralisme / L'Écho de l'Ouest

DON POSSIBLE EN LIGNE
*via :* PAIEMENT PAR VIREMENT

MERCI DE VOTRE GÉNÉROSITÉ !

**Festival** Après une première soirée qui a lancé les festivités jeudi, La Nuit de l'Erdre entre dans son temps fort. Jusqu'au 6 juillet, le festival de Nort-sur-Erdre déroule une programmation ambitieuse, entre stars internationales, poids lourds de la scène française et belles découvertes. Une édition qui affiche complet depuis de nombreuses semaines.

# La Nuit de l'Erdre passe en vitesse supérieure

Le festival est lancé. Les premiers concerts ont donné le ton jeudi soir, mais c'est bien à partir de ce vendredi que La Nuit de l'Erdre entre dans sa pleine puissance. Trois soirées restent à vivre sur le site de Port-Mulon, où des dizaines de milliers de festivaliers sont attendus jusqu'à dimanche pour partager l'un des grands rendez-vous musicaux de l'été.

Une nouvelle fois, le succès est au rendez-vous. Tous les billets ont trouvé preneur plusieurs semaines avant l'ouverture des portes. Pass quatre jours, pass intermédiaires ou billets à la journée : tout est épuisé. Une preuve supplémentaire de l'attractivité d'un festival qui rassemble désormais plus de 60.000 festivaliers à chaque édition et mobilise près de 2.200 bénévoles. « *Le festival, c'était au départ un pari audacieux. Il est né de l'envie d'organiser une grande soirée et, aujourd'hui, il est devenu un rendez-vous des amateurs et des passionnés de musique. C'est incroyable de voir ce qu'il est devenu* », résumait récemment Marc Jolys, président de l'association La Nuit de l'Erdre, en évoquant l'évolution de l'événement.



Un public éclectique mais le plus souvent assez jeune. B. MARTIN (clp)



Chaque année, c'est la foule devant les deux scènes géantes du Festival. Olao

### Trois soirées, trois ambiances

Vendredi 4 juillet, le festival joue la carte de la diversité. Le rap de Damso croisera le blues-rock de Ben Harper & The Innocent Criminals, tandis que les Britanniques de Bastille apporteront leur pop fédératrice. Danakil, Maureen, Perceval et Bonne Nuit complètent une affiche qui promet de faire voyager le public d'un univers musical à l'autre. Samedi, place à l'une des soirées les plus attendues de cette édition. La venue de Lenny Kravitz, figure majeure du rock international, constitue l'un des temps forts du week-end. À ses côtés, Disiz, Matmatah & The Fuzzy Brass Four, Étienne de Crécy, Miki, Graphy-T, DJ Zebra et Nodz offriront un cocktail mêlant rock, électro et chanson française. Une affiche taillée pour faire vibrer le Port-Mulon jusque tard dans la nuit. Le rideau tombera dimanche avec un final de haute volée emmené par Orelsan, dont chaque tournée est un événement. Il partagera la scène avec Rilès, Suzane, Mosimann, MPL, Marianne et Chanson d'Occasion, pour une clôture placée sous le signe des musiques actuelles et de la fête.

### Un festival qui fait vivre tout un territoire

Au-delà des artistes, La Nuit de l'Erdre reste fidèle à son modèle associatif. Des milliers de bénévoles se relaient pendant quatre jours pour accueillir les festivaliers, assurer la restauration, la logistique ou encore la sécurité, tandis que les entreprises locales sont largement associées à l'événement. « *Dans notre budget, près de deux millions d'euros sont redistribués sur le territoire* », rappelle Marc Jolys, soulignant les retombées économiques du festival pour les commerçants, les hébergeurs et les prestataires locaux. Le président insiste aussi sur la force du collectif : « *Nous recevons tellement de demandes pour être bénévole que nous sommes obligés d'en refuser.* » Une fidélité qui témoigne de l'attachement des habitants à un événement devenu, en un peu plus d'un quart de siècle, l'une des plus belles vitrines culturelles de la Loire-Atlantique. À guichets fermés, avec une programmation qui mêle légendes internationales, artistes incontournables de la scène française et nouvelles pépites, tous les ingrédients semblent réunis pour faire de cette édition 2026 un nouveau grand cru de La Nuit de l'Erdre.

**Baptiste MARTIN (clp)**

OFFRE D'ABONNEMENT INTÉGRAL
au journal papier + internet
SPÉCIAL ÉTÉ

CHOISISSEZ VOTRE FORMULE* :

1 AN = 70 €
52 numéros
soit 10 numéros offerts
par rapport à l'achat en kiosque

2 ANS = 132 €
104 numéros
soit 26 numéros offerts
par rapport à l'achat en kiosque

CHAQUE OFFRE COMPREND :
Le journal livré chez vous chaque semaine
L'édition numérique dès 7h le vendredi dans votre espace Abonné
Les articles en illimité sur echo-ouest.fr

+ VOTRE LIVRE OFFERT* :



SAGA FAMILIALE



THRILLER PSYCHO.



RÉCIT AUTOBIO.

MERCI DE REMPLIR VOS COORDONNÉES
Tous les champs sont à remplir obligatoirement pour le bon suivi et traitement de votre abonnement
*Cochez votre choix d'abonnement + votre livre offert (dans la limite des stocks disponibles)

Nom : ..... Prénom : .....
Adresse : .....
.....
Code postal : ..... Ville : .....
Email : .....
Tél : .....

Offre valable pour tout nouvel abonnement, jusqu'au 15 août 2026

Retournez ce bulletin accompagné de votre chèque à l'ordre de **L'Écho de l'Ouest** dans une enveloppe **NON AFFRANCHIE** :
**Groupe Courrier Français – Service Abonnement**
**L'Écho de l'Ouest - Libre Réponse 88293 - 33529 Bruges CEDEX**

Les données personnelles vous concernant font l'objet d'un traitement informatique par les journaux du Groupe PMSO et sont utilisées à des fins de gestion de votre abonnement et de relation client. Elles seront conservées pour une durée maximale de 3 ans à compter de la date de résiliation de votre abonnement. Conformément à la loi « Informatique et Liberté » du 06.01.1978 (art.27) et au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 dit RGPD, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation, de portabilité et d'effacement de vos données en vous adressant par courrier « Protection des Données Personnelles - Courrier Français - 6 rue Pierre et Marie Curie - CS 42110 - 33525 BRUGES CEDEX ». Votre courrier doit préciser votre nom, prénom, adresse postale et doit être accompagné de la copie d'une pièce justificative d'identité. Vous avez également le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

L'ÉCHO de l'Ouest COURRIER FRANÇAIS

**Art & Spectacle** Chevaliers, artisans, musiciens et campements feront revivre le Moyen Âge les 4 et 5 juillet au Bas Paimbu. Avec Massérac 1408, les organisateurs veulent faire du tournoi de Saint-Benoît le grand rendez-vous historique du Pays de Redon.

# Massérac rêve en grand pour son festival médiéval

En l'an de grâce 1408, messire Jean II de Rieux convoque en ses terres de Massérac la jeune chevalerie de Bretagne, de France et d'Angleterre. Que chacun se présente en armes au tournoi de Saint-Benoît afin d'y éprouver sa vaillance, son honneur et sa foi. Car nul ne saurait prétendre à la gloire par la seule force de son bras : c'est aussi la droiture de son âme qui sera mise à l'épreuve sous le regard de Dieu et des hommes. Cette scène n'est pas tirée d'un manuscrit médiéval, mais bien du scénario imaginé par les organisateurs du festival Massérac 1408. Pendant deux jours, les visiteurs ne seront pas de simples spectateurs : ils assisteront au déroulement d'une véritable fresque historique où chaque démonstration, chaque duel et chaque personnage s'inscrivent dans un récit fidèle à l'époque.

### Devenir le grand rendez-vous historique

Après une première expérience menée en 2021, l'association Festival historique du Pays de Redon revient avec des ambitions bien plus importantes. « Cela va devenir l'événement historique du Pays de Redon », affirme le maire, Fabrice Sanchez. L'objectif est clairement affiché : proposer, à terme, un rendez-vous de référence, comparable aux Médiévales de Tiffauges, le secrétaire de l'association, Gérard Paugram, étant par ailleurs le président des Médiévales de Tiffauges. Pour y parvenir, les organisateurs misent avant tout sur l'authenticité. « *Il y a une véritable dimension d'archéologie historique* », explique Ugo Pinson, président de l'association et illustrateur de bande dessinée. Ici, pas de costumes approximatifs ni d'accessoires fantaisistes. Les vêtements sont réalisés en lin ou en drap, cousus à la main selon les techniques médiévales. Les armes, les armures et les objets du quotidien sont fabriqués d'après les connaissances historiques les plus précises. Plus d'une cinquantaine de reconstituteurs, issus de six compagnies françaises et belges, participeront à cette immersion grandeur nature.

### Une histoire sur plusieurs années

Ce tournoi n'est que le premier chapitre d'un projet plus vaste. Les organisateurs souhaitent raconter, sur plusieurs éditions, une grande fresque historique composée de cycles de trois années, chacun consacré à une thématique différente. Pour cette première trilogie, le tournoi de Saint-Benoît servira de fil conducteur. Les visiteurs suivront les épreuves imposées aux chevaliers, où la bravoure militaire ne suffira pas. Les joutes, les combats et les démonstrations d'armes côtoieront des épreuves mettant en avant les valeurs chevaleresques, la piété et la fides.

### Village médiéval à découvrir

Autour du tournoi, le Bas Paimbu prendra des allures de village du XV[e] siècle. Un vaste campement accueillera les différentes compagnies de reconstitution. Les visiteurs pourront échanger avec les hommes d'armes et découvrir leur vie quotidienne. Plusieurs artisans feront également revivre des savoir-faire ancestraux : un forgeron-ferronnier, un potier venu de Rochefort-en-Terre, un apothicaire ainsi que plusieurs échoppes du marché médiéval. L'ambiance sera également portée par des musiciens spécialisés dans les répertoires du Moyen Âge et de la Renaissance, tandis qu'une bourriche médiévale permettra de repartir avec quelques souvenirs. Le choix du site n'est d'ailleurs pas anodin. Le Bas Paimbu est considéré comme le lieu historique de la fondation de Massérac, autour de l'oratoire Saint-Benoît, du nom de l'ermite grec venu s'installer dans ces marais au IX[e] siècle avant d'y attirer les premiers habitants.

***Thérèse FLEURY (clp)***



De g. à d. Fabrice Sanchez, maire de Massérac, Thierry Perrin, responsable de la logistique arborant l'écu de Jean II de Rieux et Ugo Pinson, président de l'association Festival historique du Pays de Redon *Thérèse FLEURY (clp)*

*Pratique*

*Le festival Massérac 1408 – Le tournoi de Saint-Benoît se déroulera les samedi 4 et dimanche 5 juillet, de 10 h à 19 h, au Bas Paimbu, à Massérac.*

*Entrée : 3 € par jour. Gratuit pour les moins de 15 ans.*

*Deux bandes-annonces diffusées en ligne donnent déjà un aperçu de l'ampleur de cette reconstitution et de la qualité des costumes, des combats et de la mise en scène qui attendent les visiteurs.*

**Festival** Le 11 juillet prochain, sur la commune de Rouans en Loire-Atlantique, se déroulera la première édition du festival musical YelloWest. Un événement pour les passionnés et les chercheurs de pépites culturelles.

## La ferveur d'une première

C'est une création. Le festival YelloWest se tiendra le 11 juillet 2026 au Champ de Foire de Rouans, commune de 3.100 habitants en Loire-Atlantique. Il est organisé par l'association loi 1901 Les Amis du Festival Rouans, créée en mai 2024 à l'initiative de cinq amis d'enfance. L'événement se veut familial, local, solidaire et festif. L'association a présenté son projet lors d'une réunion publique le 24 mai 2025, suivie d'une soirée-concert ayant réuni 250 personnes. Depuis, 70 bénévoles, répartis en 12 commissions, préparent cette première édition, à laquelle s'ajoutent 220 inscriptions pour le jour J.

Entre 3.500 et 4.500 festivaliers sont attendus. La programmation réunit des artistes mettant à l'honneur toutes les formes de musique (chanson française, électro, pop, rap, rock, musiques du monde, etc.). Dans la liste des participants, des personnalités locales, régionales, nationales voire internationales comme Jérémy Frérot, Jahneration, Carbonne, Boris & Moris, Chadame, Terçamizade et la fanfare New's Banda. Des animations sont également prévues pour tous les âges sur le Champ de Foire. Grâce au soutien de l'économie locale et aux partenaires publics, le billet plein tarif est fixé à 35,50 €. L'entrée est gratuite pour les enfants nés après le 11 juillet 2014, accompagnés d'un adulte muni d'un billet. Un tarif de 32 € est proposé aux accompagnateurs de personnes en situation de handicap, l'ensemble du site étant accessible. Un espace camping gratuit, réservé aux tentes, ouvrira ses portes le samedi 11 juillet à 14 heures. Le site, desservi par la ligne de bus régionale 301 depuis Nantes, fermera ses concerts à deux heures du matin.




L'ÉCHO de l'Ouest COURRIER FRANÇAIS

Bât. E - Parc du Bois Cesbron - 2 rue Henri-Guillaumet
44700 ORVAULT

**Société nouvelle Courrier français**
SASU 99 ans - Cap. 100.000 €. - 6 rue Pierre et Marie CURIE, 33520 BRUGES - **Président :** Vincent David - **As. :** PMSO - RCS BORDEAUX 472 200 724.

**RÉDACTION** · redaction44@echo-ouest.fr - redaction85@echo-ouest.fr - 02 40 29 16 91

**Directeur de la publication :** Vincent David - **Rédacteur en chef :** Marc-Paul Lemay - **Rédacteur en chef adjoint :** Jean-Christophe Giret - **Rédacteur départemental :** Vincent Gautier.

**ANNONCES LÉGALES** ·
05 56 44 72 24 - annonces.legales@alcregie.com

**ABONNEMENT - DIFFUSION** ·
05 24 07 39 63 - abonnementdiffusion@courrier-francais.fr
**Intégral 1 an** (papier + internet) : 70 € / **Numérique 1 an :** 48 €.
(prix T.T.C. au taux de 2,10 %)

**IMPRIMERIE**
**La Nouvelle République :** 232 avenue Grammont, 37000 TOURS.
**CPPAP :** 0629 C 85349 - **ISSN :** 0751-5162 - Dépôt légal à parution.

**Par arrêté préfectoral, notre journal est habilité à publier les annonces judiciaires et légales.**

Origine principale du papier France. Taux de fibres recyclées sup.ou égal à 50% Eutrophisation (pâte et papier): Ptot moyen à 0.014 kg/tonne.

votre journal BAC DE TRI

PEFC 10-31-3409

**Projet de Surpark à Talmont-Saint-Hilaire**

À l'Anse de la Mine, des travaux présentés comme une simple remise en état de canalisations dissimuleraient en réalité le raccordement du futur surfpark porté par Mersea. AC de Vagues et Surfrider Foundation Europe ont saisi les préfectures.

# Une déferlante de colère

Depuis le 15 juin, des engins s'activent à l'Anse de la Mine, sur la commune de Talmont-Saint-Hilaire. Officiellement, il s'agit de *« travaux de restauration de canalisations »*, pilotés par la SAS Mersea, propriétaire de l'Aquarium de Vendée et porteuse, via sa filiale Water Generation, du projet de vague artificielle qui agite le territoire depuis plusieurs mois. Le département de la Vendée a justifié, dans un arrêté placardé aux abords du site, l'interdiction d'accès à l'estran. La mairie a fait de même, condamnant plusieurs centaines de mètres du chemin des douaniers et l'accès aux Viviers de la Mine. Des vigiles complètent le dispositif, écartant les curieux.

Mais ce que les associations AC de Vagues et Surfrider Foundation Europe ont pu observer, images de drone à l'appui, dépasse largement la remise en état annoncée. Le doute s'installe. Les canalisations ont été entièrement refaites, intégrant cette fois les Viviers de la Mine au dispositif, une nouveauté qui ne figurait dans aucun document préalable. Des tonnes de béton ont été coulées, de nouvelles canalisations posées dans un ruisseau pourtant renaturé sur l'initiative du Département lui-même. Le tout au cœur d'une zone Natura 2000, classée pour la richesse de ses milieux naturels.

### Une autorisation suspecte

Après examen par leurs avocats, les deux organisations estiment que ces travaux n'ont jamais été décrits tels quels dans aucun dossier déposé par Mersea, que ce soit pour l'aquarium ou pour le surfpark. Le site se trouvant à la fois en zone Natura 2000 et dans la bande littorale des cent mètres protégée par la loi Littoral, les travaux auraient dû faire l'objet d'une autorisation spéciale et d'une demande d'examen au cas par cas, préalable à une éventuelle évaluation environnementale. Or, la seule déclaration officielle évoque de simples, *« travaux de modification d'aspect extérieur d'un bâtiment »*, justifiés par le maintien d'une activité aquacole. Une présentation que les associations jugent trompeuse. *« Sur le terrain*, expliquent-elles, *les travaux permettent en réalité de raccorder l'aquarium et le futur surfpark au pompage en mer des Viviers de la Mine »*, ce qui aurait nécessité une intégration au permis de construire. De fait, cette démarche se heurte frontalement à l'interdiction de construire dans la bande littorale. Patrick Genu, d'AC de Vagues, résume l'incompréhension avec une pointe d'ironie : *« Il a fallu moins d'autorisations pour que Mersea s'autorise à couler du béton sur une zone protégée, que pour l'organisation d'un pique-nique par AC de Vagues sur la plage du Veillon. »* Pour Théo Tostivint, de Surfrider Foundation, c'est le rapport au droit lui-même qui interroge : *« Il est étonnant qu'après plus de quarante ans d'application, une entreprise se permette d'agir en méconnaissance aussi flagrante de la loi Littoral. L'artificialisation des sols et des espaces littoraux ne devrait pas être une affaire aussi triviale en 2026. »*

Par un courrier daté du 24 juin 2026, les deux associations demandent au préfet de région d'enjoindre Mersea à déposer une demande d'examen au cas par cas et d'envisager une suspension conservatoire du chantier. Elles sollicitent également du préfet de la Vendée la mise en œuvre d'un déféré préfectoral contre l'autorisation d'urbanisme délivrée le 27 avril 2026 à la SAS Water Generation, au motif d'une fraude. Selon la tournure que prendront les réponses préfectorales, les associations n'excluent pas de porter l'affaire devant le tribunal administratif.




**Les associations se mobilisent pour défendre le patrimoine environnemental vendéen.** *SCACV*

***Vincent GAUTIER***

**Face à la canicule**

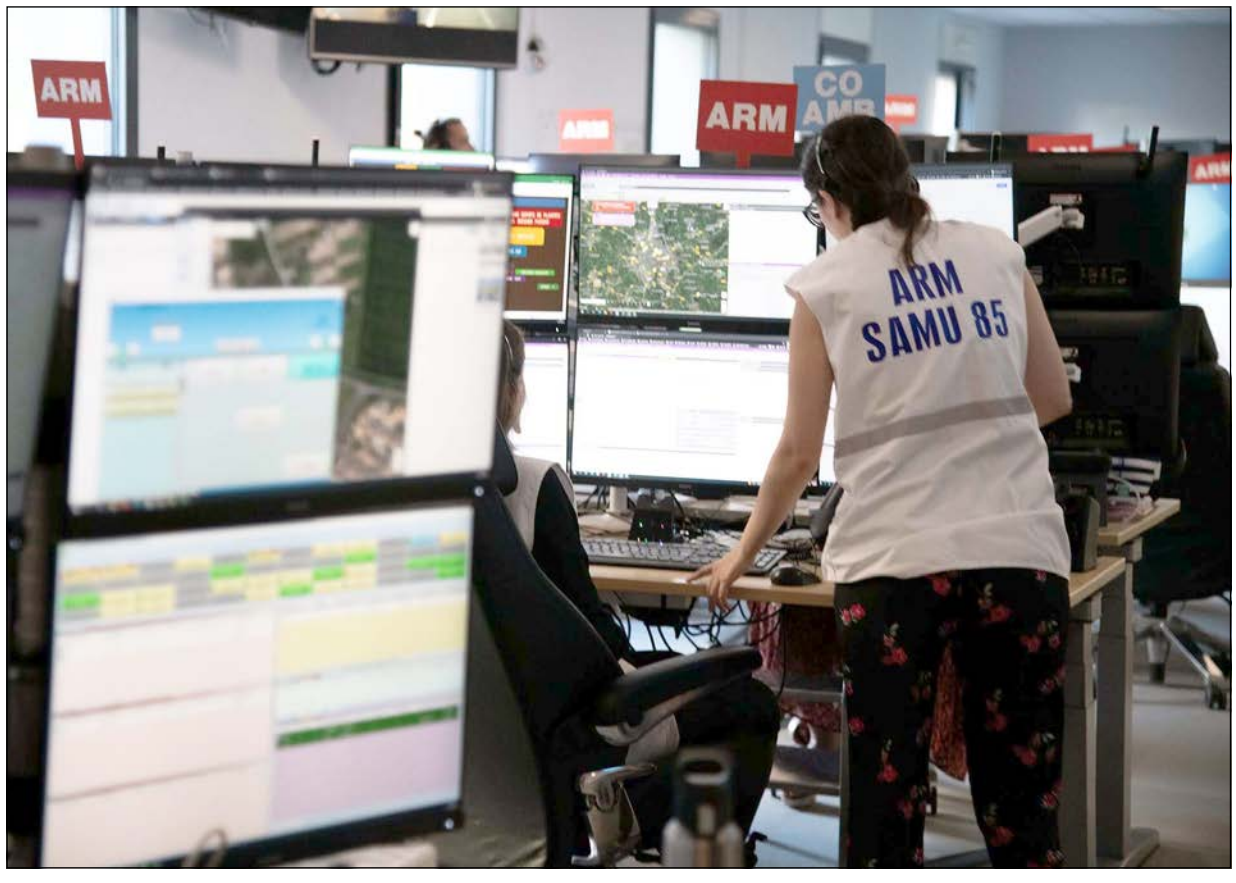
Face à une pression exceptionnelle sur les appels et les urgences, les deux derniers week-ends ont placé le Samu de Vendée et les hôpitaux du département en situation de forte tension. Une dynamique qui pourrait se poursuivre tout au long de l'été.

# Le Samu 85 en première ligne

C'est que l'on pourrait nommer une régulation saturée mais maîtrisée. La régulation du Samu 85 a connu une activité hors norme ces derniers jours. Près de 2.300 appels ont été enregistrés samedi et environ 2.100 dimanche, contre une moyenne habituelle d'environ 1.500 appels quotidiens. Un volume exceptionnel, habituellement observé lors des très fortes périodes estivales. Malgré cette pression, les équipes de régulation ont permis de maintenir un fonctionnement maîtrisé du système de soins. Les assistants de régulation médicale et les médecins régulateurs ont joué un rôle central dans l'orientation des patients. *« On a dû prioriser en permanence, rassurer beaucoup d'appelants et éviter des déplacements inutiles aux urgences. Sans cette régulation fine, les services hospitaliers auraient été beaucoup plus vite saturés »*, témoigne un médecin régulateur du Samu 85, à l'occasion d'une visite ouverte à la presse au centre de La Roche-sur-Yon, l'occasion trouvée pour se rendre compte de l'activité très forte de ce service.

### Patients plus fragiles, hospitalisations en hausse

Dans les services d'urgence, le profil des patients pris en charge confirme l'impact direct des fortes chaleurs. Les personnes âgées et les patients atteints de pathologies chroniques représentent la grande majorité des admissions. Déshydratation, aggravation de maladies cardiovasculaires, insuffisances respiratoires décompensées : les effets de la canicule se traduisent par des situations médicales plus lourdes qu'à l'accoutumée. Conséquence directe : près de 45 % des patients pris en charge ont nécessité une hospitalisation, contre 20 à 25 % en période normale. *« On voit arriver des patients déjà fragiles qui basculent rapidement. En quelques heures, leur état peut se dégrader fortement avec la chaleur »*, explique Martial, urgentiste du centre hospitalier de Luçon. Pour faire face, les équipes hospitalières adaptent quotidiennement leur organisation : renforts de personnel, réorganisation des unités et, lorsque cela est possible, déprogrammations d'actes médicaux afin de libérer des lits. *« Nous ajustons nos capacités en temps réel. L'objectif est simple : garantir une prise en charge rapide des patients les plus vulnérables, même si cela implique de reporter certaines interventions non urgentes »*, confie un cadre hospitalier. Une cellule de crise réunissant l'ensemble des hôpitaux de Vendée et l'EPSM Georges Mazurelle se réunit par ailleurs chaque jour afin de coordonner les moyens et anticiper les tensions.




**Activité intense l'été au centre de régulation.** *@L-POURRAT*

### Une mobilisation appelée à durer

Les professionnels de santé redoutent que cet épisode ne soit pas isolé. Les prévisions météorologiques laissent entrevoir de nouvelles périodes de fortes chaleurs, susceptibles de maintenir une pression élevée sur le système de soins tout au long de l'été. Dans ce contexte, les autorités sanitaires rappellent les bons réflexes à adopter pour limiter les passages aux urgences : consulter en priorité son médecin traitant, utiliser le 116/117 pour les soins urgents non vitaux en dehors des horaires d'ouverture des cabinets, et réserver le 15 aux situations d'urgence vitale. *« Le bon usage des différents numéros est essentiel. C'est ce qui permet de garder le système réactif pour les cas les plus graves »*, souligne un responsable de la régulation. Dans un département particulièrement exposé aux variations estivales de fréquentation et aux épisodes climatiques extrêmes, la vigilance reste donc de mise. Et les équipes du Samu 85 comme des hôpitaux vendéens se préparent déjà à devoir composer, encore, avec un été sous tension.

***Baptiste MARTIN (clp)***

**Église Saint Paul & Saint Pierre** L'année 2026 marque le 20e anniversaire de l'inauguration de l'orgue de l'église de Commequiers. Un programme particulier est proposé aux amateurs de musique. Le programme estival est aussi l'occasion de revenir sur l'histoire ancienne et mouvementée de la création de cet orgue, qui a duré bien plus de vingt ans.

# « Le fabuleux destin de l'orgue »



**Fernand Briaud et Jean-Michel Dieuaide (aux claviers) partagent cette même passion pour l'orgue de Commequiers.** *Daniel Biron (clp)*

**COMMEQUIERS**

Œuvre de longue haleine, idée de passionnés, travail collectif, chemin semé d'embûches, et présence constante de la Providence. Ainsi pourrait-on résumer l'histoire de l'orgue de Commequiers qui fête cette année les vingt ans de son inauguration. *« Vingt ans, le bel âge »,* disait-on autrefois. Dans les faits, l'instrument qui sonne aujourd'hui lors des célébrations et des concerts a pratiquement cinquante ans d'âge si l'on tient compte de la date de sa conception. On l'avouera, la gestation a été longue.

## Une volonté jamais abandonnée

Tout a commencé après la restauration de l'église par le curé de l'époque, l'abbé Léon Auger, qui après cela voulait un orgue pour son église. C'était en 1969. À cette époque, *« il existait un orgue de deux jeux derrière l'autel »*, se souvient Fernand Briaud, président de l'association des amis de l'orgue, à l'origine de l'instrument actuel. Pour satisfaire le besoin d'un nouvel instrument, *« on envisage un orgue d'occasion et on crée l'association pour le financer et être indépendants »*, poursuit-il. Parallèlement, Jean-Michel Dieuaide, organiste à Paris, est sollicité pour trouver, grâce à ses connaissances dans le milieu, l'instrument qui pourrait convenir. Un premier contact avec un facteur d'orgues dans l'Ain n'aboutit pas, le coût dépasse les moyens de l'association. On opte donc définitivement pour une occasion. Un appel lancé dans des revues spécialisées permet des contacts, qui un jour amènent les membres de l'association à faire l'acquisition d'un orgue dans un château en Dordogne. Après démontage et remontage à Commequiers, côté sud, il donne une première réponse aux volontés du curé Auger. Déjà, cet instrument, d'un style italien, donne l'occasion aux bénévoles commequierois de se mobiliser pour fabriquer une charpente destinée à soutenir cet orgue. *« Il a marché pendant des années à Commequiers »*, se souvient Fernand Briaud, *« mais un jour de 1979, nous décidons d'en construire un car celui que nous avions, était trop insatisfaisant »*. Un appel du père Patrick Péridy, alors curé de Commequiers, à Jean-Michel Dieuaide lance ce dernier dans la création de l'orgue que l'on connaît aujourd'hui. À partir de là, les choses s'enchaînent. Un premier dessin de charpente par Jean-Michel Dieuaide, donne les contours extérieurs de l'instrument que l'on connaît aujourd'hui. Le buffet sera construit par les artisans de la commune, mais côté intérieur, ce fut une collecte tous azimuts de tuyaux, de sommiers, ces éléments en bois qui supportent les tuyaux et par lesquels l'air fait sonner chacun d'eux. Grâce aux contacts de Jean-Michel Dieuaide, deux sommiers sont récupérés à l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire. *« Ils allaient partir au feu »*, se souvient l'organiste. *« Il nous fallait un local pour travailler et stocker le matériel »*, poursuit Fernand Briaud. Fort heureusement, secrétaire de mairie, l'intéressé convainc le maire de mettre à la disposition des aventuriers de la musique, une ancienne école et l'ancien logement du directeur. Après quelques modifications d'infrastructure, l'instrument prend forme.

Comme il a été démontré, l'aventure a été semée de péripéties. *« En 1999, un début d'incendie a failli emporter l'orgue »*, rappelle Fernand Briaud. En fait, ayant déménagé dans un ancien hangar de coopérative, une lampe halogène restée allumée après le travail a entamé une partie du bois du buffet. Mais cela n'est pas allé plus loin. Plus tard, une inondation a elle aussi failli emporter l'orgue, fort heureusement épargné par les tôles qui, au-dessus de l'instrument, n'avaient pas été emportées par la tempête. Petit à petit, l'orgue prend forme, mais il faut un jour penser à l'harmonisation pour donner à l'orgue son caractère. Jean-Michel Dieuaide avait fait le choix d'un orgue classique à la française. Pour parvenir à cette esthétique, il fait appel à Jean-Pierre Conan, un facteur d'orgue de la Sarthe, réputé pour son oreille. *« Il vient et accepte malgré le caractère hétéroclite de l'ensemble des quelque 2.000 tuyaux récupérés un peu partout »*, explique Jean-Michel Dieuaide. *« Il a effectué un classement de tous les tuyaux et n'a pris que les tuyaux testés avant montage »*. De ce travail, Jean-Michel Dieuaide souligne que *« la montre est très réussie »,* cet élément à la fois décoratif et expressif de l'orgue composé des plus grands tuyaux de l'instrument et qui détermine le type d'orgue.

## Un aboutissement particulièrement attendu

En 2005, en octobre précisément, l'association, soutenue par la municipalité à la fois impatiente et volontariste pour que le projet soit mené à son terme, effectue la réception de l'orgue et un premier concert est donné en décembre. Il faudra attendre le 24 septembre 2006 pour assister à l'inauguration. De cette expérience, Fernand Briaud retient que *« ce fut une expérience longue, avec des moments de doute. Malgré cela, j'y tenais. Par ailleurs, il y avait de l'impatience des habitants »*. Il évoque même le fait que, en l'absence d'avancement des travaux, le budget voté par la municipalité était reporté d'une année sur l'autre. Il faut préciser qu'entre-temps, en 1986, le chantier de l'orgue était devenu un chantier municipal, l'orgue étant la propriété de la commune. Enfin, *« les doutes ont cessé quand on a entendu les premières notes dans l'église »*, se souvient Fernand Briaud.

Mais les choses ne se sont pas arrêtées là. Dans sa conception, Jean-Michel Dieuaide espérait qu'un jour il soit possible de mettre un jeu de pédalier. Là encore, le hasard des rencontres permet l'achat de tuyaux et d'un sommier. L'ensemble peut être installé assez aisément, puisque, d'une part, la place derrière le buffet est suffisante pour y installer les grands tuyaux et, comme le rappelle Jean-Michel Dieuaide, *« j'avais gardé un train de balanciers qui pouvaient commander ce jeu de 16 pieds dont je rêvais »*. La municipalité ayant accepté cette rallonge budgétaire, l'installation a été réalisée avec une fois de plus les moyens du bord et les bonnes volontés habituelles. Cette deuxième tranche a été inaugurée en 2010. *« Cet apport a permis d'étendre les possibilités de jeu et de composition. L'orgue est devenu un orgue de cathédrale »*, n'hésite pas à soutenir Jean-Michel Dieuaide. La qualité de cet orgue est bien évidemment le fruit du travail de conception, d'harmonisation, de la qualité des tuyaux et des sommiers parfois datant du XVIIIe siècle, récupérés un peu partout. Une alchimie savante préside à cette qualité sonore. En effet, les sonorités tiennent compte du diamètre et de la longueur des tuyaux et du rapport entre les deux, de la longueur de la bouche, cette fente par laquelle sort l'air qui produit le son, mais également de sa largeur, de la pression et du débit du vent. *« Tous ces éléments sont définis à la construction, définitivement »*, explique l'organiste concepteur. D'où l'important travail de Jean-Pierre Conan qui a su harmoniser l'instrument de belle manière. Après tout cela, il ne faut pas oublier la qualité de l'organiste. En effet, si l'instrument possède des caractéristiques définitives, le jeu de l'organiste, sa capacité à mêler les jeux, la registration, jouent un rôle essentiel pour la qualité musicale d'une interprétation.

## Une notoriété travaillée chaque année

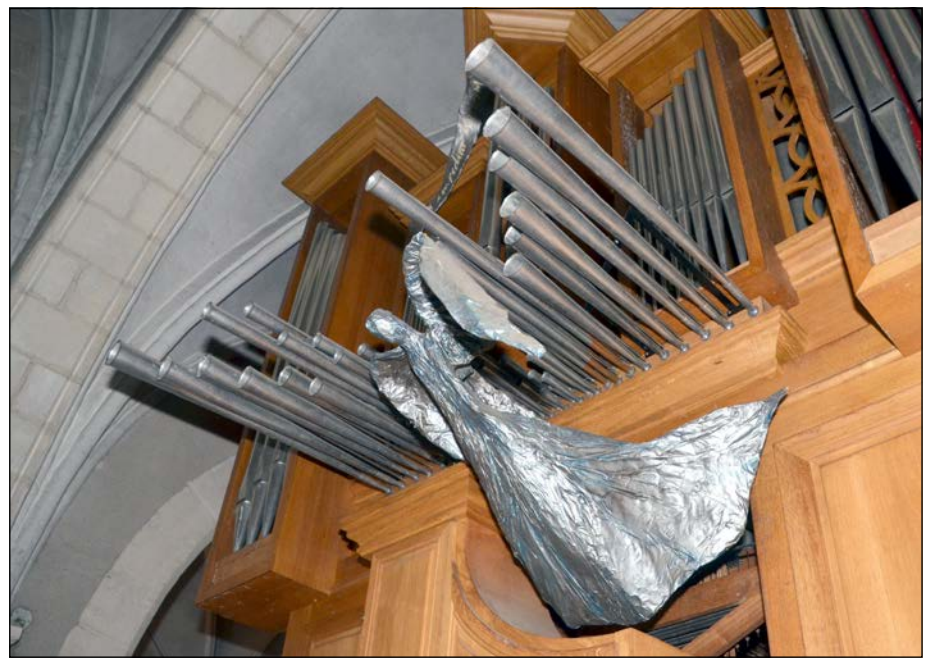
D'ailleurs, depuis son inauguration par Jean-Pierre Leguay, organiste à Notre-Dame de Paris, et Jean-Michel Dieuaide, près d'une trentaine d'organistes, titulaires d'orgues de cathédrales, professeurs, concertistes, pour la plupart, sont venus jouer à Commequiers. Ils ont apprécié les différents jeux. Tout au long de ces vingt années, de nombreux concerts ont été donnés, mettant en avant la musicalité de l'orgue, en alternance avec d'autres instruments ou des formations chorales, en général en été et à Noël. L'instrument n'est bien sûr pas qu'un instrument de concert, il est avant tout un instrument d'accompagnement de la liturgie. À cet égard, Jean-Michel Dieuaide évoque le rôle de l'orgue dans les siècles passés. Il répondait au chant du chœur, souvent sur des improvisations, représentant la voix de l'assemblée, qui, elle, ne chantait pas. Il rappelle également que l'orgue peut être comparé à la vie de l'Église. Les tuyaux, tous différents et uniques, sont traversés par un seul souffle, comme les fidèles, eux aussi tous différents, sont animés par le même Esprit Saint.

## Dialogues entre instruments

Pour fêter les vingt ans de l'orgue, l'association a concocté un programme particulier : *Vents des orgues*. Elle veut mettre en dialogue l'orgue et un instrument ou une pratique artistique différente. Ainsi, le clavecin joué par Arnaud de Pasquale, reproduira ce que l'on connaissait dans les siècles passés, la bataille des claviers (7 juillet à 20 h). *« Les organistes étaient des clavecinistes »*, ajoute Jean-Michel Dieuaide. La danse aura sa place à côté de l'orgue, là encore comme cela se pratiquait dans les temps anciens, avec Véronique Le Guen à l'orgue et Anne Vataux en chorégraphie (21 juillet à 20 h). *« Véronique Le Guen, a la capacité à faire sonner l'orgue comme personne »*, explique Jean-Michel Dieuaide. *« C'est dans sa registration qu'est la différence »*. L'orgue partagera la scène avec le piano, dans un concert intitulé Confluences, avec Jean-Pierre Leguay à l'orgue et Samuel Ligeon, au piano, tous les deux des habitués de Commequiers (4 août à 20 h). Enfin, avec François Gouthé, la bombarde dialoguera avec l'orgue animé par Michel Jezo (18 août à 20 h). À la rentrée, d'autres manifestations de découverte de l'orgue reprendront avec une exposition sur l'orgue dans l'église, des animations scolaires et un concert de Noël. La ténacité, mais surtout l'évident amour de la musique, la passion pour cet instrument ont eu raison des difficultés de ce long parcours depuis l'idée originelle. Les amateurs de musique comme les professionnels, ne s'y sont pas trompés, ils sont venus. Cet instrument exceptionnel, il n'y a pas d'autre orgue de cette esthétique en Vendée, mérite un petit détour, cet été, mais aussi tout au long de l'année.

***Daniel BIRON (clp)***

*Les concerts Vents des orgues sont payants : 10€.*
*Site internet de l'association :https://orguecommequiers.fr/*
*Contact : e.girard425@laposte.net*



**L'ange complète le décor du buffet.** *Daniel BIRON (clp)*

L'ÉCHO de l'Ouest COURRIER FRANÇAIS

Notre hebdomadaire est habilité, par arrêté préfectoral, à publier les annonces judiciaires et légales pour l'ensemble du département de la Loire-Atlantique et de la Vendée.

Par arrêté ministériel du 19/11/2025, le tarif est fixé,depuis le 1er janvier 2026, à 0.189 €HT le caractère.

Ce tarif ne peut faire l'objet d'aucune remise ou ristourne.

# Loire - Atlantique

## CONSTITUTIONS

A2618**113**

Notaire

Suivant acte reçu par Maître Alain HUNAULT, notaire à CHATEAUBRIANT, 3, rue Joseph Hervouët, le 01/06/2026, enregistré au SPFE de NANTES le 09/06/2026, il a été constitué une société dont les caractéristiques suivent :

**Dénomination** : Domaine du Bois du Parc

**Forme** : Société à Responsabilité Limitée

**Objet social :** Acquisition, propriété, mise en valeur, gestion, administration, exploitation par bail, location ou autrement, de tous biens et droits immobiliers ou mobiliers ; Construction, rénovation, aménagement, transformation, réhabilitation de tous immeubles, en vue de leur exploitation, de leur gestion ou de leur location ; Exploitation d'immeubles à usage d'habitation, professionnel, commercial, touristique ou hôtelier, notamment par locations meublées, de résidences de tourisme, d'établissements para-hôteliers ou hôteliers.

**Capital :** MILLE EUROS (1000,00 €) divisé en 100 parts de DIX EUROS (10,00 €) chacune, numérotées de 1 à 100.

**Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de NANTES.

**Siège social :** CHATEAUBRIANT (44110) Le Bois du Parc

**Apports en numéraire** : M. Laurent DEGRE : 500 € Mme Colette DEGRE : 500 €

**Gérance :** Par acte SSP du 30/05/2026 ont été nommés co-gérants, pour une durée illimitée : Monsieur Laurent DEGRE et Mme Colette HAMON, demeurant ensemble à CHATEAUBRIANT (44110), «Le Bois du Parc»

**Agrément :** Toutes cessions de parts doivent être agréées avec le consentement de la majorité des associés.

**Pour avis,**

---

A2617**480**

## GPL

13 Rue Camille CLAUDEL
44250 SAINT BREVIN LES PINS

GPL
Société civile immobilière au capital de 1 000 €
Siège social : 13 Rue Camille CLAUDEL
44250 ST BREVIN LES PINS

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 19/06/2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile immobilière

Dénomination sociale : GPL

Siège social : 13 Rue Camille CLAUDEL, 44250 ST BREVIN LES PINS

Objet social : la propriété, la gestion, l'administration et l'exploitation par voie de bail, de location, de mise à disposition ou autrement de tous biens ou droits immobiliers dont elle est ou dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, d'échange, d'apport, de construction ou autrement

Durée de la Société : 99 ans

Gérance : Monsieur Guillaume PINEAU demeurant 4 Petit Greix 44560 CORSEPT

Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de ST NAZAIRE.

Pour avis
La Gérance

---

A2617**396**

## CONSTITUTION SCI HERMINE

## HERMINE

Société civile immobilière
au capital de 3 000 euros
Siège social : 11 AVENUE ANTOINE LOUIS
44500 LA BAULE ESCOUBLAC

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 01 juin 2026, à LA BAULE ESCOUBLAC, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société civile immobilière Dénomination sociale : **HERMINE** Siège social : 11 AVENUE ANTOINE LOUIS, 44500 LA BAULE ESCOUBLAC Objet social : - L'achat, la vente, la gestion, la location et l'entretien d'immeubles bâtis ou non bâtis ou de biens immobiliers dont elle est ou sera propriétaire par suite d'apport, d'achat, ou de construction ou qu'elle prendra en location, - L'obtention de toutes ouvertures de crédit ou de prêt, la conclusion de tout contrat de crédit-bail immobilier ainsi que l'apport de toute garantie aux engagements financiers des associés en vue de permettre la réalisation de l'objet social. Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés Capital social : 3 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire Gérance : Madame Laure BOUSSARD, née le 11 décembre 1998 à ST JEAN DE BRAYE (45) demeurant 11 AVENUE ANTOINE LOUIS 44500 LA BAULE ESCOUBLAC, Monsieur Akim CAUCHIE, né le 22 novembre 1998 à SAINT-NAZAIRE (44) demeurant 11 AVENUE ANTOINE LOUIS 44500 LA BAULE ESCOUBLAC Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de SAINT-NAZAIRE.

**Pour avis**
**La Gérance**

---

A2617**811**

Office notarial sise à ANNONAY (Ardèche)8 Place de la Liberté. Suivant acte reçu par Me Benjamin de l'HERMUZIERE, Notaire associé de la société par actions simplifiée dénommée « HERMA NOT «, titulaire d'un Office Notarial à ANNONAY, 8 Place de la Liberté, le 23 juin 2026, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes : La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. La dénomination sociale est : SCI ANGEMI Le siège social est fixé à : ORVAULT (44700), 29 rue Robert Le Ricolais. La société est constituée pour une durée de 99 années Le capital social est fixé à la somme de : QUATRE CENT VINGT MILLE EUROS (420 000,00 EUR). Les apports sont numéraires avec libération ultérieure. Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés. Les gérants de la société sont : M. Alain BLANCO-GOMEZ et Mme DELEONARDIS demeurant ensemble à VANOSC (07690) 557 chemin Les Vachers. La société sera immatriculée au registre national des entreprises et au registre du commerce et des sociétés de NANTES. Pour avisLe notaire.

---

A2617**931**

## BOUCHERIE COURTIN

Société à responsabilité limitée
unipersonnelle au capital de 1 000 euros
Siège social : 5 PLACE BOSTON
44490 LE CROISIC

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée au CROISIC en date du 22 juin 2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société à responsabilité limitée unipersonnelle Dénomination sociale : **BOUCHERIE COURTIN** Siège social : 5 PLACE BOSTON, 44490 LE CROISIC Objet social : L'exploitation d'un fonds de commerce de boucherie et charcuterie traiteur dans le cadre d'un contrat conclu avec un mandataire. Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés Capital social : 1 000 euros Gérance : Monsieur Théo COURTIN, demeurant 19 RUE SAINT CHRISTOPHE 44490 LE CROISIC, a été nommé gérant. Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de SAINT NAZAIRE.

**Pour avis**
**La Gérance**

---

L'ÉCHO de l'Ouest COURRIER FRANÇAIS
Vous êtes un particulier ?
PUBLIEZ VOS PETITES ANNONCES
CONTACTEZ LE 05 56 44 72 24

A2618**389**

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date du 23/06/2026, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : TOPAL
Objet social : Tous travaux de maçonnerie générales sous quelques formes, construction ou rénovation, gros oeuvres de bâtiment, et terassement
Siège social : 9 bis rue Ampère, 44240 LA CHAPELLE SUR ERDRE
Capital : 3 000 €
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NANTES
Président : M. TOPAL Mesut 8 allée du Clos Mercier 44980 SAINTE LUCE SUR LOIRE
Admission aux assemblées et droits de votes : Dans les conditions statutaires et légales.
Clause d'agrément : Cession d'actions libre entre associés et soumise à agrément à des tiers.

---

## AVIS RELATIFS AUX PERSONNES

A2618**021**

## AMENAGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Aux termes d'un acte reçu par Maître Emilie BUSSON, Notaire associée à NANTES (44000), 3 rue Kléber code CRPCEN 44222, le 25 juin 2026, à la requête des époux ci-après identifiés :
Monsieur Yvon Joël Marie **GRELIER**, et Madame Chantale Marie-Paule **LUMEAU**, demeurant à LA CHAPELLE-SUR-ERDRE (44240) 7 rue Maurice Ravel.
Nés savoir :
Monsieur à LA CHAPELLE-SUR-ERDRE (44240) le 18 mai 1961,
Madame à BLAIN (44130) le 2 juillet 1961.
Mariés à la mairie de BLAIN (44130), le 7 novembre 1985.
Lesquels faisant usage de la faculté offerte par l'article 1397 du Code civil, sont convenus dans l'intérêt de la famille, d'aménager leur régime matrimonial contenant suppression de la clause d'attribution intégrale de la communauté.
Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte de commissaire de justice à Maître Emilie BUSSON, Notaire à NANTES (44000), 3 rue Kléber.
En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation de leur aménagement de régime matrimonial à M. le juge aux affaires familiales du tribunal judiciaire compétent.

---

## SUCCESSIONS VACANTES

A2618**473**

**SELAS LEX SILVA NOTAIRES**
**Maître Emmanuel BRIAND**
**54bis rue de Nozay**
**44130 BLAIN**

### AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRES UNIVERSELS

Par testament olographe en date du 23 octobre 2023, Monsieur Jacques Louis Marie Paul JUIN, ayant demeuré à DERVAL (44590), 14 La Jousselinais, né à CHATEL GUYON (63140), le 24 avril 1937, décédé à DERVAL (44590), le 22 avril 2026, a institué des légataires universels. Ce testament a été déposé au rang des minutes de Me Emmanuel BRIAND, notaire à BLAIN (44130), 54bis rue de Nozay, suivant procès-verbal du 2 juin 2026 dont la copie authentique a été reçue par le Greffe du Tribunal Judiciaire de NANTES, le 4 juin 2026. Les oppositions pourront être formées auprès de Me BRIAND, notaire chargé du règlement de la succession dans le délai d'un mois à compter du 4 juin 2026.

**Pour avis**
**Me BRIAND**

---

## TESTAMENT

A2618**084**

## ENVOI EN POSSESSION
## en l'absence d'héritiers réservataires Article 1378-1 du Code de procédure civile

Par testament olographe en date du 30/10/2012, Madame Paulette Marie Louise MENARD, demeurant à ISSE (44520), 21 rue de Villate ; Née à ISSE (44520) le 05/11/1932 ; Décédée à NOZAY (44170) le 22/02/2026, a institué un ou plusieurs légataires universels.
Ce testament a été déposé au rang des minutes de la SELARL ALAIN HUNAULT, notaire associé à CHATEAUBRIANT (44144), 3 rue Joseph Hervouët, BP 155, suivant procès-verbal d'ouverture et de description du 23/06/2026.
Les oppositions éventuelles seront reçues en l'étude du notaire susnommé, chargé du règlement de la succession, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de NANTES, de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

**Pour avis.**

---

A2618**049**

STRATÉIA Notaire
SARL titulaire d'un office notarial
22 Rue des Halles – 44000 NANTES

## AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Suivant testament olographe en date du 23 août 2015, Madame Jacqueline Pierrette NAULIN, en son vivant retraitée, demeurant à NANTES (44000) 87 rue Gaston Turpin . Née à LA FERRIERE-EN-PARTHENAY (79390), le 6 octobre 1923. Célibataire. Non liée par un pacte civil de solidarité. Décédée à NANTES (44000) (FRANCE), le 24 mars 2026.
A consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Marion JEZEQUEL WISBEY, de la Société à Responsabilité Limitée dénommée «STRATÉIA Notaires», titulaire d'un office notarial, dont le siège est à NANTES (Loire Atlantique), 22 rue des Halles (code CRPCEN 44001), exerçant en l'office 22 rue des Halles à NANTES, le 24 juin 2026, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Marion JEZEQUEL WISBEY, Notaire à NANTES (44) 22 rue des Halles, référence CRPCEN : 44001, dans le mois suivant la réception par le greffe du Tribunal judiciaire de NANTES de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

---

## MODIFICATIONS

A2617**921**

FREDINVEST SCI au capital de 1.200 € sise 51 RTE DE LA VARENNE - DIVATTE SUR LOIRE 44450 LA CHAPELLE BASSE MER 885319756 RCS de NANTES, En date du 13/05/2026, l'associé unique de la SCI dénommée FREDINVEST a décidé le transfert de siège social. Initialement fixé à DIVATTE-SUR-LOIRE (44450) 51 Route de la Varenne, il sera à compter du 13/05/2026, fixé à CHALONNES SUR LOIRE (49290) 6 Rue Felix Faure Gérant : M. Frédéric OUVRARD demeurant dorénavant à CHALONNES SUR LOIRE (49290) 6 Rue Felix Faure Radiation du RCS de NANTES et immatriculation au RCS de ANGERS. Pour avis, la gérance

---

A2618**345**

CESIS CABINET D'AVOCATS

**126 rue Armand Fallières**
**63028 Clermont-Ferrand Cedex 2**

## ACTION FORMATION COMMERCE

Société à responsabilité limitée unipersonnelle
au capital de 25 100 euros
Siège social : 1 Rue du Schiste
44450 SAINT JULIEN DE CONCELLES
Transféré au
19 Rue Louise Michel
44400 REZE
752 941 112 RCS NANTES

### AVIS

Aux termes d'une décision en date du 10/06/26, l'Associée Unique a décidé :
- de nommer M. Mickael MICUCCI, né le 24/11/1990 à CLERMONT-FD, demeurant 7 Rue de Font Sainte Gravenoire, 63122 CEYRAT, à compter du 10/06/26 pour une durée illimitée en remplacement de Mme Nathalie BILLON née COUCHOURON, démissionnaire,
- de transférer le siège social du 1 Rue du Schiste, 44450 SAINT JULIEN DE CONCELLES au 19 Rue Louise Michel, 44400 REZE, à compter du 10/06/26, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

**Pour avis**
**La Gérance**

---

A2617**967**

IM INVEST SAS au capital de 1.000 € sise 51 RTE DE LA VARENNE - DIVATTE-SUR-LOIRE 44450 LA CHAPELLE BASSE MER 921420758 RCS de NANTES, En date du 13/05/2026, l'associé unique de la SAS dénommée IM INVEST a décidé de transférer le siège social. initialement fixé à DIVATTE-SUR-LOIRE (44450) 51 Route de la Varenne, il sera à compter du 13/05/2026, fixé à CHALONNES SUR LOIRE (49290) 6 rue Felix Faure. Président : M. Frédéric OUVRARD demeurant dorénavant à CHALONNES SUR LOIRE (49290) 6 rue Felix Faure. Radiation du RCS de NANTES et immatriculation au RCS de ANGERS Pour avis, la gérance

---

A2618**464**

## TRANSFERT DE SIEGE

## SCI SAINTE ANNE

La Société dénommée SCI SAINTE ANNE, Société civile immobilière au capital de 204.000,00 €, dont le siège est à SAINT-NAZAIRE (44600), 17 chemin de Trébézy , identifiée au SIREN sous le numéro 448301549 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SAINT NAZAIRE. Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale de la collectivité des associés en date du 26 mai 2026. Il a été constaté : Le transfert de siège social de la société à savoir : Ancien siège social: SAINT-NAZAIRE (44600), 17 chemin de Trébézy Nouveau siège social: SAINT-NAZAIRE (44600) 13 bis route de Lamberderie. L'objet de la société: L'acquisition, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles, dont elle pourrait devenir propriétaire par acquisition, apport ou autre. Et éventuellement ou exceptionnellement, l'aliénation du ou des immeubles inutiles à la société, par vente, échange ou apport en société.

---

A2618**436**

## 1 DAY EXPRESS FRANCHISE

SARLU au capital de 3 200 euros
Siège social :
GRANDCHAMPS DES FONTAINES (44119)
Parc d'activités de la Grand'Haie,
10 rue Olivier de Serres
801 197 526 RCS NANTES

DUA du 05.05.2026 : augmentation du capital en numéraire d'une somme de 256 000 € pour le porter à 259 200 €. Modification corrélative des statuts.

---

## DISSOLUTIONS

A2618**277**

one ace AUDIT CONSEIL EXPERTISE

3 impasse des Tourmalines
44300 Nantes

## AB EVENTS

Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 100 euros
Siège social et de liquidation : LA CARTIERE
44470 THOUARE SUR LOIRE
981 633 787 R.C.S. Nantes

Aux termes d'une décision en date du 31 mai 2026, l'Associé Unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31 mai 2026 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Monsieur Alexis BOURGAULT, demeurant LA CARTIERE 44470 THOUARE SUR LOIRE, Associé Unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé LA CARTIERE, 44470 THOUARE-SUR-LOIRE 44470 THOUARE-SUR-LOIRE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce de NANTES, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis
Le Liquidateur

---

A2618**144**

APROJURIS CONSEILS

7 rue Eugène Cornet
44600 SAINT NAZAIRE
15 boulevard Marcel Paul
Parc de l'Angevinière
44800 SAINT HERBLAIN

## VIDANGE GUEMENEENNE

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 4 000 euros
Siège social : Rue des Entrepreneurs
ZI de la Touche
44290 GUEMENE PENFAO
RCS SAINT-NAZAIRE 803 466 275

L'assemblée générale mixte du 26 mai 2026 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel en conformité des dispositions statutaires et de l'article L. 223-19 du Code de Commerce.
Il a nommé en qualité de liquidateur Monsieur Gaël DELAMARRE, demeurant 16 chemin de la Tannerie 44290 GUEMENE PENFAO, et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif.
Le siège de la liquidation est fixé à l'adresse actuelle du siège social.

---

A2618**027**

3 impasse des Tourmalines
44300 Nantes

## SCI M.A.R. 2

Société civile en liquidation
Au capital de 340 870 euros
Siège social : 47 AVENUE CAMUS
44000 NANTES
Siège de liquidation 10 avenue de la Mésange
44500 LA BAULE ESCOUBLAC
539 416 610 RCS NANTES

### AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPÉE

Dans une décision en date du 30 avril 2026, l'Associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 30 avril 2026 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Il a nommé comme liquidateur Patrick BOURGEOIS , demeurant 10 avenue de la Mésange
44500 LA BAULE ESCOUBLAC pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé au domicilie du liquidateur au 10 avenue de la Mésange
44500 LA BAULE ESCOUBLAC. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de NANTES, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis
Le Liquidateur

A2618**284**

### DISSOLUTION

## Cap des Tempetes

SASU au capital de 10 €
Siège social :
53 avenue des Naudieres MAISON E
44800 ST HERBLAIN
R.C.S. NANTES 882643570

Aux termes d'une décision en date du 30/01/2024, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société, à compter du 30/01/2024, et sa mise en liquidation. A été nommé Liquidateur Monsieur Arnaud GAIST demeurant 6 rue Nouvelle, 85360LA TRANCHE SUR MER avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé 53 Avenue des Naudières Maison E 44800 ST HERBLAIN adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce de NANTES. Mention en sera faite au R.C.S. de NANTES.

# Vendée

## MODIFICATIONS

A2618**142**

## FLY BACK

Suivant décisions unanimes du 19 juin 2026, la collectivité des associés a augmenté le capital de la société FLY BACK, société par actions simplifiée, capital : 10.500 €, siège social : Quai 184 Z.I Nord 184 rue Joseph Gaillard 85600 MONTAIGU-VENDEE, 930.030.416 RCS LA ROCHE-SUR-YON, pour le porter de 10.500 € à 11.412 € par voie de création de 912 actions nouvelles entièrement libérées en numéraire.

A2618**485**

## DURET PROMOTEUR

Suivant décisions du 30 juin 2026, l'associé unique de la société DURET PROMOTEUR, société par actions simplifiée, capital 58.480 €, siège social : 10 rue Augustin Fresnel Parc d'Activité de la Bretonnière 85600 MONTAIGU-VENDEE, 509.663.696 RCS LA ROCHE-SUR-YON, a pris acte de l'expiration du mandat de la société A3CF AUDIT, Commissaire aux comptes titulaire (804.333.888 RCS ANGERS), et a en conséquence décidé de ne pas le renouveler dans sa fonction, à compter du 30 juin 2026, et de ne pas procéder à la nomination d'un Commissaire aux comptes titulaire en remplacement.

A2618**443**

## DEUXIEME ADRESSE

Suivant Assemblée Générale Mixte du 30 juin 2026, la collectivité des associés de la société DEUXIEME ADRESSE, société par actions simplifiée, capital 7.500 €, siège social : 10 rue Augustin Fresnel Parc d'Activité de la Bretonnière 85600 MONTAIGU-VENDEE, 820.620.847 RCS LA ROCHE-SUR-YON, a pris acte de l'expiration du mandat de la société A3CF AUDIT, Commissaire aux comptes titulaire (804.333.888 RCS ANGERS), et a en conséquence décidé de ne pas le renouveler dans sa fonction, à compter du 30 juin 2026, et de ne pas procéder à la nomination d'un Commissaire aux comptes titulaire en remplacement.**?**

A2618**565**

## GAEC «LA CLE DES CHAMPS»

Groupement Agricole
d'Exploitation en Commun
agréé le 13/12/2023 sous le n°85-4132
au capital fixe de 50 000,00 €
Siège social :
100 route de Sallertaine La Pierre Blanche 85230 SAINT GERVAIS
982 759 227 RCS LA ROCHE-SUR-YON

### AVIS DE MODIFICATIONS

Par délibérations prises en Assemblée Générale Extraordinaire du 26/06/2026, les associés ont adopté les modifications suivantes : Démission de M. Sébastien DELAPRE de ses fonctions de gérant au 30/06/2026. A compter du 01/07/2026 : Réduction du capital social, Transformation du GAEC en EARL et mise à jour des statuts de la société dont les caractéristiques sont désormais les suivantes : Dénomination : «LA CLE DES CHAMPS». Forme : Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée. Capital social : 25 000 €. Siège social inchangé. Objet social : L'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L 311-1 du Code Rural. Date d'expiration : 27/12/2122. Gérant : M. Wandy SOUCHET demeurant 2 Allée de la Sapinière - 85230 SAINT URBAIN.
Clause d'agrément : Toute cession de parts sociales autres qu'à son conjoint, ascendants ou descendants, coassocié ou conjoint de l'un d'eux est soumise à l'agrément des associés.
Immatriculation de la société au RCS de LA ROCHE SUR- YON.

**La gérance**

## CLÔTURE DE LIQUIDATION

A2607**587**

SCP PRAUD - HUVELIN-ROUSSEAU - PETIT - SENG Notaires Associés
à BEAUVOIR SUR MER (85)
3 rue de la Petite Gare
Bureau de CHALLANS (85)
6 Place Galilée

## SA CHRISTIAN BODIN

Société Anonyme en liquidation au capital de 304.899 €
Siège Social : Site des Oudinières
85740 L'ÉPINE
390 508 117 RCS LA ROCHE SUR YON

L'assemblée générale ordinaire du 12 mars 2026 a approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture de la liquidation.
Les comptes du liquidateur seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de LA ROCHE SUR YON.

**Pour avis,**
**Le Liquidateur.**

A2618**139**

## CLÔTURE DE LIQUIDATION

## MA CANTINE BELGE S.A.S.

en liquidation
au capital de 3 000,00 Euros
Siège social : 20 rue du Sirocco
85340 LES SABLES D'OLONNE
**R.C.S** LA ROCHE SUR YON
N° 938 359 361

L'Assemblée générale extraordinaire du 28 février 2026 a approuvé les comptes de liquidation, a déchargé le liquidateur de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture de liquidation à compter du 28 février 2026. La société sera radiée au RCS de la Roche sur yon.

**Pour avis.**

## TESTAMENT

A2618**360**

SELAS NOT'A VIE 85
NOTAIRES ASSOCIÉS
au POIRÉ SUR VIE (85170)
2 rue des Landes

### AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION

**Article 1007 du Code civil**
**Article 1378-1 Code de procédure civile**
**Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016**

Suivant testament olographe en date du 17 septembre 2004,
Monsieur Joseph Georges Eugène **LOGEAIS**, en son vivant retraité, demeurant à AIZENAY (85190), 2 route de Nantes, né à AIZENAY (85190), le 3 décembre 1937, célibataire, non lié par un pacte civil de solidarité, de nationalité française, décédé à AIZENAY (85190) (FRANCE), le 10 décembre 2025.
A consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître François BROSSET, Notaire Associé de la société d'exercice libéral par actions simplifiée «Not'A Vie 85» dont le siège est à LE POIRE SUR VIE (85170), 2, rue des Landes, exerçant dans l'office dont cette société est titulaire à LE POIRE SUR VIE (85170), le 26 janvier 2026. Il résulte d'un acte reçu par ledit notaire le 29 juin 2026 que les légataires remplissent les conditions de leur saisine.
Opposition à l'exercice de leurs droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître François BROSSET, Notaire à LE POIRE SUR VIE (Vendée), référence CRPCEN : 85078, dans le mois suivant la réception par le greffe du Tribunal judiciaire de LA ROCHE-SUR-YON de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament, du procès-verbal de contrôle de la saisine des légataires et copie de ce testament.
En cas d'opposition, les légataires seront soumis à la procédure d'envoi en possession.

## CONSTITUTIONS

A2618**518**

## MAVIVA85

SCI au capital de 1 000 euros
Siège social : 29 Allée du Champ Guyot
85700 POUZAUGES
En cours d'immatriculation au
RCS LA ROCHE SUR YON

Aux termes d'un acte sous seing privé signé électroniquement le 30/06/2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société civile immobilière Dénomination : **MAVIVA85** Siège social : 29 Allée du Champ Guyot - 85700 POUZAUGES Objet social : L'acquisition, l'administration, l'exploitation par bail, location ou autrement de tous meubles et de tous droits mobiliers, d'immeubles bâtis ou non bâtis, de droits immobiliers, et de tous biens pouvant en constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément, dont la société pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement, ainsi que la construction, la transformation et l'aménagement de tous immeubles sur ces terrains ; L'emprunt de toutes sommes nécessaires à la réalisation de l'objet ci-dessus, avec ou sans garantie hypothécaire ; L'octroi à titre accessoire et exceptionnel de toutes garanties, notamment hypothécaires, pour des opérations conformes au présent objet civil et susceptible d'en favoriser le développement ; Éventuellement et exceptionnellement, l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la société, au moyen de vente, échange ou apport en société ; Et généralement toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil ; L'acquisition et/ou la construction de tous locaux à usage d'habitation, d'hôtellerie ou de parahôtellerie, ainsi que l'acquisition des terrains d'assiette y afférents ; l'acquisition des meubles, équipements et aménagements destinés à garnir les locaux, leur gestion sous toutes ses formes ; Toute activité d'hébergement hôtelier et para-hôtelier et la fourniture de tous services et prestations en relation avec cette activité ; L'activité de holding consistant en la souscription, l'acquisition par tous moyens, la prise de participation, la gestion, la cession, l'apport de toutes actions et parts sociales, de valeurs mobilières, et plus généralement de tous droits et obligations attachés aux titres, de sociétés commerciales, immobilières, financières, patrimoniales ; Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire Gérance : M. Luc SOURISSEAU, demeurant 29 Allée du Champ Guyot - 85700 POUZAUGES. Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas, avec le consentement de la majorité des associés représentant au moins les 2/3 des parts sociales composant le capital social. Immatriculation de la Société au RCS de LA ROCHE SUR YON.

**Pour avis**
**La Gérance**

A2618**091**

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 25 juin 2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée à capital variable.
Dénomination : **REPUBLIQUE**.
Siège social : 82, boulevard d'Angleterre, 85000 LA ROCHE-SUR-YON.
Objet social : L'acquisition, la gestion, l'exploitation par bail ou autrement de tous immeubles, biens et droits immobiliers ; l'agencement et la mise en valeurs de ces immeubles ; la restauration, la construction et la reconstruction de tous immeubles ; la souscription d'emprunts nécessaires au financement de ses activités sociales et la constitution de toutes sûretés réelles sur les biens sociaux ; la prise de participation dans toutes opérations immobilières.
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS.
Capital social initial : 10 000 euros.
Variabilité du capital : Le capital minimum autorisé est fixé à 10 000 euros et le capital maximum autorisé à 600 000 euros.
Président : La société GROUPE SYLVAÉ, SAS au capital de 674 100 euros, ayant son siège social au 82, Boulevard d'Angleterre, 85000 LA ROCHE-SUR-YON, immatriculée au RCS de LA ROCHE-SUR-YON sous le numéro 790 159 784.
Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives dès lors que ses actions sont inscrites en compte à son nom. Chaque action donne droit à une voix.
Agrément : Toute transmission de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital, quel qu'en soit le bénéficiaire, est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des deux tiers , à l'exception des cessions ou transmissions réalisées au profit de la société FONCIÈRE SYLVAÉ ou de toute société la contrôlant.
La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de LA ROCHE-SUR-YON.

**Pour avis**

## DISSOLUTIONS

A2618**461**

### DISSOLUTION

## AL PLIAGES

EURL au capital de 8 000 euros
Siège social : ZA Les Commères
115 rue des Artisans
85440 TALMONT ST HILAIRE
508 648 185 RCS LA ROCHE SUR YON

Le 31 mai 2026, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31 mai 2026. M. Arnaud LASSALLETTE demeurant 66 impasse de Sorin 85440 Talmont Saint Hilaire a été nommé Liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé à l'adresse du liquidateur. Mention sera faite au RCS de la Roche sur yon.

**Pour avis.**

A2618**148**

### DISSOLUTION ANTICIPEE

## LEROY NO

SAS
au capital social de 10 000 Euros
Siège social : 41 rue Maurice Raimbaud
85150 SAINTE FOY
RCS LA ROCHE SUR YON
N° 877 704 254

L'Assemblée générale extraordinaire du 30 septembre 2025 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour.
M. Olivier LEROY demeurant 92 rue du Sémaphore - Appt 12, 85100 Les Sables d'Olonne a été nommé Liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé à l'adresse du liquidateur.
Mention sera faite au RCS de la Rohe sur yon.

**Pour avis.**

A2618**275**

3 impasse des Tourmalines
44300 Nantes

## SARL TRANSPORTS RABUT

Société à responsabilité limitée en liquidation
au capital de 21 000 €
Siège social et de liquidation : La Gendrelière
85260 LA COPECHAGNIERE
399 104 207 RCS LA ROCHE SUR YON

### Avis de dissolution

Aux termes d'une délibération en date du 30 juin 2026, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter 30 juin 2026 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Madame Nathalie RABUT, demeurant La Gendrelière 85260 LA COPECHAGNIERE
pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé La Gendrelière 85260 LA COPECHAGNIERE

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du tribunal de commerce de LA ROCHE SUR YON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis

**Le Liquidateur**

L'ÉCHO de l'Ouest COURRIER FRANÇAIS | Journal MEMBRE du réseau | ALC RÉGIE Régie publicitaire du groupe PMSO

2 POSSIBILITÉS
pour publier vos annonces légales dans nos journaux ou sur le web

PLATEFORME ALC RÉGIE
24h/24 - 7j/7 | CB
annoncelegale.alcregie.com

ENVOI PAR MAIL
Une équipe à votre disposition
annonces.legales@alcregie.com

Besoin d'un renseignement ?
05 56 44 72 24



# LE COUP DE CŒUR DE LA SEMAINE


© 2023 Trésor Films / StudioCanal

## Soudain seuls

Le scénariste et réalisateur Thomas Bidegain adapte le best-seller *Soudain, seuls* de la navigatrice Isabelle Autissier, publié en 2015. On y suit Laura et Ben, deux amoureux en soif d'aventure, qui partent faire le tour du monde en voilier. Alors qu'ils se dirigent vers l'Amérique du Sud, ils font un petit détour pour arpenter une île sauvage, située en plein Atlantique Sud, sur les côtes antarctiques. Mais le voyage de rêve vire soudain au cauchemar. Tandis qu'ils explorent cette terre fascinante, ils sont surpris par une grosse tempête. À leur retour sur le rivage, une surprise de taille les attend : leur bateau a disparu, probablement emporté par le vent et les courants ! Ils se retrouvent alors pris au piège sur une île déserte et hostile dans des conditions extrêmes… Commence un vrai combat pour rester en vie, surtout à l'approche de l'hiver. Nos héros, comme leur couple, s'en sortiront-ils indemnes ?

Ce drame intense, sorti en 2023 au cinéma et diffusé pour la première fois en clair, est porté par Mélanie Thierry et Gilles Lellouche, plus habités que jamais dans le rôle de ces deux Robinson Crusoé. *Soudain seuls* mêle thriller d'aventure et romance puisqu'il s'agit, pour les protagonistes, de sauver leur peau mais aussi leur histoire d'amour. Le réalisateur montre ainsi l'intimité de ce couple qui, paradoxalement, est filmé au cœur d'immenses paysages s'étendant à perte de vue.

**Dimanche 5, France 2, 21 h 10**

# LES ESSENTIELS

**| *Tour de France***
Le grand départ du Tour de France est donné ce 4 juillet à Barcelone. Après un petit tour en Catalogne, les cyclistes rejoindront la station des Angles. Ils passeront ensuite par Carcassonne, Bordeaux, Aurillac, Chambéry, Mulhouse et le Territoire de Belfort avant une arrivée sur les Champs-Élysées le 26 juillet.
***Samedi 4, France 2, 16 h 00***

**| *L'Agent secret***
Canal+ nous invite à découvrir *L'Agent secret*, le film de Kleber Mendonça Filho doublement récompensé lors du dernier Festival de Cannes. Wagner Moura y incarne un homme mystérieux arrivant, en 1977, dans la ville de Recife, au Brésil, pour y retrouver son fils. Mais son passé le rattrape…
***Mardi 7, Canal+, 21 h 05***

**| *Partenaires particuliers***
Jérémy Michalak part en vacances à Barcelone avec un aveugle, un paraplégique, un trisomique et une naine. Durant sept jours (et quatre épisodes), ils nous partagent leur expérience de voyage et apportent un regard différent sur le handicap.
***Mercredi 8, France 5, 21 h 05***

## SAMEDI


Rugby : Argentine / Écosse, TF1

**TF1**
**21.00** SPORT
**RUGBY : ARGENTINE / ÉCOSSE**
**23.05** Vendredi, tout est permis avec Arthur
**FRANCE 2**
**20.50** DIVERTISSEMENT
**FORT BOYARD**
**21.55** Cyclisme : L'image du Tour de France, sport
**22.55** Quelle époque !
**FRANCE 3**
**21.10** TÉLÉFILM
**MEURTRES À BAYEUX** 10
**22.45** Meurtres à Saint-Malo, téléfilm
**CANAL+**
**21.05** FILM
**THE CONJURING : LAST RITES**
**23.15** Hot ones
**FRANCE 5**
**21.05** MAGAZINE
**ÉCHAPPÉES BELLES**
Japon, les surprises de tokyo
**22.40** Échappées belles
**M6**
**21.20** MAGAZINE
**COUPE DU MONDE DE LA FIFA - LE MAG**
**22.35** Avant-match, mag.
**22.50** Football : Coupe du monde de la FIFA 2026, sport
**ARTE**
**20.55** DOCUMENTAIRE
**ASCENSEUR POUR LES ABYSSES**
**22.25** Abysses, la face cachée des océans, doc.

## DIMANCHE



Scènes de ménages, M6

**TF1**
**21.10** FILM
**PLANCHA**
Avec Lambert Wilson
**23.05** Esprits criminels, série
**FRANCE 2**
**21.10** FILM
**SOUDAIN SEULS**
Avec Gilles Lellouche
**23.00** Mourir peut attendre, film
**FRANCE 3**
**21.10** SÉRIE
**HUDSON AND REX**
Avec Luke Roberts
**22.35** Hudson and Rex, série
**CANAL+**
**21.00** DOCUMENTAIRE
**I'M CARL LEWIS !**
**22.45** Icefall, film
**FRANCE 5**
**21.05** DOCUMENTAIRE
**FRANCO, LE DERNIER DICTATEUR** 10
Première partie - Au nom du Christ et de l'Empire
**22.00** Franco, le dernier dictateur, doc.
**M6**
**20.35** SÉRIE
**SCÈNES DE MÉNAGES**
**21.35** Avant-match, mag.
**21.50** Football : Coupe du monde de la FIFA 2026, sport
**ARTE**
**21.00** FILM
**L'IMPASSE** 10
Avec Al Pacino, Sean Penn
**23.20** Disco Sex Machine, doc.

## LUNDI


Meurtres au paradis, France 2

**TF1**
**21.10** SÉRIE
**CAMPING PARADIS**
Avec Laurent Ournac
**23.05** Camping Paradis, série
**FRANCE 2**
**20.55** SÉRIE
**MEURTRES AU PARADIS** 10
Avec Don Warrington
**21.55** Meurtres au paradis
**FRANCE 3**
**21.10** FILM
**L'ÉCOLE BUISSONNIÈRE**
Avec François Cluzet
**23.10** Outremer.ledoc, doc.
**CANAL+**
**21.05** SÉRIE
**LA VILLE NOUS APPARTIENT** 10
**23.05** Sugar, série
**FRANCE 5**
**21.05** DOCUMENTAIRE
**SALE TEMPS POUR LA PLANÈTE**
Guadeloupe, beauté fragile
**21.55** Sale temps pour la planète, doc.
**M6**
**20.50** SPORT
**FOOTBALL : COUPE DU MONDE DE LA FIFA 2026**
**23.05** Cauchemar en cuisine
**ARTE**
**20.55** FILM
**LE BOUCHER** 10
Avec Jean Yanne, Stéphane Audran
**22.30** Nickelodeon, film

## MARDI


L'agent secret, Canal+

**TF1**
**21.10** FILM
**COUP DE FOUDRE À NOTTING HILL**
Avec Hugh Grant
**23.25** La proposition, film
**FRANCE 2**
**21.10** DOCUMENTAIRE
**RÈGNE ANIMAL, LES JEUX DE L'AMOUR**
**22.45** Règne animal, les jeux de l'amour, doc.
**FRANCE 3**
**21.10** SÉRIE
**ALEXANDRA EHLE**
**CANAL+**
**21.05** FILM
**L'AGENT SECRET**
Avec Wagner Moura
**23.40** Eagles of the Republic, film
**FRANCE 5**
**21.05** FILM
**TENDRE POULET**
Avec Annie Girardot
**22.50** C dans l'air, mag.
**M6**
**20.40** MAGAZINE
**COUPE DU MONDE DE LA FIFA - LE MAG**
**21.35** Avant-match, mag.
**21.50** Football : Coupe du monde de la FIFA 2026, sport
**ARTE**
**21.00** DOCUMENTAIRE
**GARDIENS DE LA RÉVOLUTION**
Les maîtres de l'Iran
Les maîtres de l'Iran
**22.40** Iran, la guerre intérieure, doc.

## MERCREDI


Samba, Arte

**TF1**
**21.10** SÉRIE
**ALL HER FAULT** 10
Avec Sarah Snook
**22.05** All her fault, série
**FRANCE 2**
**21.10** TÉLÉFILM
**LE CRIME LUI VA SI BIEN**
Avec Hélène Seuzaret
**22.45** Drag Race France
**FRANCE 3**
**21.10** MAGAZINE
**LE VILLAGE PRÉFÉRÉ DES FRANÇAIS 2026**
**23.25** Des racines & des ailes
**CANAL+**
**21.05** TÉLÉFILM
**CHAMOUXLAND 2** 10
Avec Camille Chamoux
**22.05** Juliette Armanet - Brûler le feu, spectacle
**FRANCE 5**
**21.05** DOCUMENTAIRE
**PARTENAIRES PARTICULIERS, UN VOYAGE PAS COMME LES AUTRES**
**23.00** C dans l'air, mag.
**M6**
**21.10** FILM
**LES TROIS MOUSQUETAIRES : D'ARTAGNAN**
Avec François Civil
**23.30** Une zone à défendre, téléfilm
**ARTE**
**20.55** FILM
**SAMBA**
**22.55** Giorgio Moroder & Donna Summer : "I Feel Love", doc.

## JEUDI


Zodiaque, TF1

**TF1**
**21.10** SÉRIE
**ZODIAQUE** 10
**22.15** New York, unité spéciale, série
**FRANCE 2**
**21.10** DOCUMENTAIRE
**ET ÇA VOUS FAIT RIRE ?**
Rire avec son temps
**22.40** Et ça vous fait rire ?
**FRANCE 3**
**21.10** SÉRIE
**LA STAGIAIRE**
Avec Michèle Bernier
**22.55** La stagiaire, série
**CANAL+**
**21.05** SÉRIE
**MINIATURE WIFE**
Avec Elizabeth Banks
**22.25** Les braises, film
**FRANCE 5**
**21.05** DOCUMENTAIRE
**DES TRAINS PAS COMME LES AUTRES**
Présenté par Philippe Gougler
Costa Rica
**22.50** Des trains pas comme les autres, doc.
**M6**
**20.40** MAGAZINE
**COUPE DU MONDE DE LA FIFA - LE MAG**
**21.35** Avant-match, mag.
**21.50** Football : Coupe du monde de la FIFA 2026, sport
**ARTE**
**20.55** SÉRIE
**HAPPY VALLEY**
Avec Sarah Lancashire
**21.55** Happy Valley, série

## VENDREDI


Florent raconte Pagny, France 3

**TF1**
**21.10** DIVERTISSEMENT
**LE GRAND QUIZ**
**22.20** Le grand quiz
**FRANCE 2**
**20.55** SÉRIE
**CÉSAR WAGNER**
**22.30** César Wagner, série
**FRANCE 3**
**21.10** DOCUMENTAIRE
**FLORENT RACONTE PAGNY**
**22.45** David Hallyday - Requiem pour un fou, spectacle
**CANAL+**
**21.05** FILM
**BOB L'ÉPONGE - LE FILM : UN POUR TOUS, TOUS PIRATES !**
**22.30** Le jour J, film
**FRANCE 5**
**21.05** DOCUMENTAIRE
**LES TRÉSORS DES FAVORITES DES ROIS DE FRANCE**
**22.40** Les trésors des jardins français - les jardins du XXe siècle, doc.
**M6**
**20.50** SPORT
**FOOTBALL : COUPE DU MONDE DE LA FIFA 2026**
**22.45** Coupe du monde de la FIFA - Le Mag.
**ARTE**
**20.55** SÉRIE
**MEURTRES À SANDHAMN**
Avec Jakob Cedergren
**22.25** Meurtres à Sandhamn

Télé Programmes® reproduction interdite Tél. 04 91 27 01 16

# NOUS VOUS CONSEILLONS AUSSI DE REGARDER…

### Fort Boyard ★★



Petit événement dans *Fort Boyard* : Cyril Féraud succède à Olivier Minne. C'est un rêve qui se réalise pour l'animateur de *100 % logique* puisqu'il regarde le programme depuis tout petit. C'est même ce jeu d'aventure qui lui a donné envie de faire de la télévision ! Autre nouveauté, le fort accueillera désormais, chaque semaine, un candidat anonyme aux côtés des célébrités. **Samedi 4, France 2, 20 h 50**

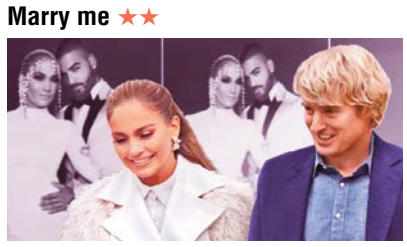
### Ascenseur pour les abysses ★★

99 % des abysses n'ont jamais été explorés ! Loin sous la surface des océans vivent d'innombrables créatures inconnues. Pour les découvrir, l'homme a besoin de submersibles voire de robots sous-marins. Ce documentaire nous présente des espèces étranges, parfois effrayantes, comme les animaux bio luminescents, le vampire des abysses ou encore le requin du Groenland. **Samedi 4, Arte, 20 h 55**

### Plancha ★★

Après *Barbecue*, Éric Lavaine remet en scène ses héros dans une suite intitulée *Plancha*. Nos joyeux drilles se retrouvent désormais en vacances dans le Finistère, alors qu'ils devaient partir en Grèce. La météo peu clémente atteint le moral des troupes. Alors que les nerfs sont mis à rude épreuve et que certains esprits s'échauffent, cette réunion amicale va être l'occasion de faire quelques révélations inattendues… **Dimanche 5, TF1, 21 h 10**

### Marry me ★★



Kat Valdez, sublime pop star, est sur le point d'épouser son petit ami Bastian. Ils ont d'ailleurs prévu de se demander en mariage en public, devant des fans déchaînés et des caméras. Mais tout bascule à quelques minutes de la cérémonie lorsque Kat apprend que son cher et tendre l'a trompée. La fiancée bafouée décide alors de demander en mariage un père de famille présent dans le public… **Lundi 6, W9, 21 h 25**

### L'École buissonnière ★★

Nicolas Vanier a grandi en Centre-Val de Loire, dans la ferme de son grand-père. De ses souvenirs d'enfance, il a écrit un livre, *L'École buissonnière*, qu'il a ensuite adapté au cinéma. On y découvre Paul, un jeune orphelin parisien des années 1930, adopté par un garde-chasse et son épouse. Grâce à sa nouvelle famille, il découvre la Sologne et sa campagne. **Lundi 6, France 3, 21 h 10**

### Les Trois Mousquetaires : D'Artagnan ★★

Charles de Batz de Castelmore, dit D'Artagnan, est un jeune Gascon fougueux et épris de justice. Depuis sa plus tendre enfance, le jeune homme rêve de rejoindre les mousquetaires. Son destin bascule alors qu'il assiste à la tentative d'enlèvement d'une jeune femme. En lui portant secours, il est brutalement attaqué par ses ravisseurs. Lorsqu'il reprend conscience, D'Artagnan se jure de se venger. **Mercredi 8, M6, 21 h 10**

### Le Petit Blond de la Casbah ★★



Alexandre Arcady adapte son livre *Le Petit Blond de la Casbah*, publié en 2003. À travers l'histoire d'un réalisateur de retour à Alger, sa ville natale, en compagnie de son fils, il raconte sa propre enfance au sein d'une famille juive. Au cœur de son quartier populaire règnent une solidarité et une fraternité sans faille, jusqu'au jour où l'Indépendance frappe à la porte du pays… **Mercredi 8, CStar, 21 h 10**

### Des trains pas comme les autres ★★

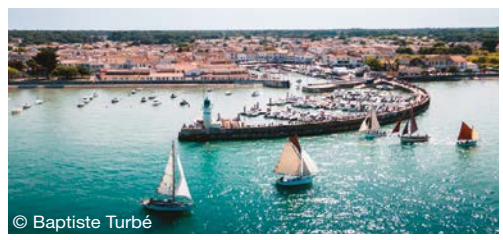
France 5 lance la nouvelle saison de l'émission *Des trains pas comme les autres*, en Angola. Philippe Gougler part à la découverte des lignes de chemins de fer de ce pays d'Afrique de l'ouest méconnu. Le baroudeur visitera notamment l'île aux Tigres, la capitale Luanda ou encore les chutes de Kalandula. La semaine prochaine, il partira en Floride. **Jeudi 9, France 5, 21 h 05**

### Une nuit d'opéra sous les étoiles de Provence ★★

Depuis le charmant village de Gordes, dans le Vaucluse, et son théâtre des Terrasses, qui offre une vue panoramique sur le Luberon, de grands artistes lyriques français offrent un concert riche en émotions, en l'honneur de Raymond Duffaut, ancien directeur de l'Opéra d'Avignon, des Chorégies d'Orange et des Saisons de la voix. **Vendredi 10, France 4, 21 h 00**

# COUP DE PROJECTEUR

## Le Village préféré des Français


© Baptiste Turbé

Stéphane Bern repart sur les routes de France pour nous faire découvrir les plus beaux villages du pays ! Pour cette nouvelle édition du concours, quatorze bourgades sont en compétition, parmi lesquelles Blangy-le-Château (Normandie), Locquirec (Bretagne), Nolay (Bourgogne-Franche-Comté), La Flotte (Nouvelle-Aquitaine) et Saulges (Pays de la Loire). Le sud est également représenté avec Saint-Martin-de-Londres (Occitanie), Vescovato (Corse) et Bormes-les-Mimosas (Provence-Alpes-Côte d'Azur), qui figure parmi les favoris.

L'an dernier, c'est la commune de Saint-Antoine-l'Abbaye (Auvergne-Rhône-Alpes) qui avait remporté l'émission et qui aura donc droit à un timbre à son effigie, disponible à partir du 10 juillet dans les bureaux de poste.

**Mercredi 8, France 3, 21 h 10**

## À VOIR SUR KTO CETTE SEMAINE

**| *Louis Massignon, le vœu et le destin*** Ce documentaire s'intéresse à Louis Massignon, à l'occasion de la Fête de l'indépendance de l'Algérie. Ce savant français du XXe siècle est l'un des précurseurs du dialogue islamo-chrétien. ***Dimanche 5, 21 h 40***

**Climat** La moitié du parc de logements n'est pas adaptée aux vagues de chaleur. Or la rénovation énergétique, qui privilégie la protection contre le froid, ne prend que marginalement en compte le confort d'été.

# La canicule, grande oubliée dans la rénovation énergétique

Fait-il plus de 30 °C chez lui ? Plus de 35 °C ? Alexandre, qui vit au dernier étage d'une résidence relativement récente dans l'est de la capitale, compte bien s'acheter un thermomètre pour le savoir. Car ce Parisien ne comprend pas comment il peut avoir si chaud alors que son immeuble vient de faire l'objet d'une rénovation énergétique globale.

Certes, on lui a changé les fenêtres et on a mis des volets, ce qui est une bonne chose. Mais le reste des travaux le laisse perplexe. *« Je m'étonne qu'on ait décidé de placer un revêtement en zinc ou en tôle sur tout ou partie de la façade exposée au soleil, et que les stores blancs aient été remplacés par des stores gris. »* Il se demande aussi pourquoi la laine d'isolation posée dans les combles n'a pas été remplacée. Et s'interroge sur le fait qu'aucun ventilateur de plafond n'ait été installé dans son logement pourtant très exposé.

*« Aujourd'hui, on peut dire que la politique de rénovation énergétique a été conçue pour le confort d'hiver mais laisse globalement de côté l'adaptation aux vagues de chaleur »*, confirme Maider Olivier, chargée de plaidoyer climat à la Fondation pour le logement des défavorisés, qui vient de publier sa quatrième étude sur le sujet. D'ailleurs *« 42 % des logements qui ont un DPE (diagnostic de performance énergétique, NDLR) classé A sont insuffisants en confort d'été »*, explique-t-elle.

Une des explications est à chercher du côté de la réglementation. Concernant les constructions neuves, ce n'est que depuis la RE 2020, une réglementation environnementale de 2020 entrée en vigueur en 2022, que *« le confort d'été fait partie des obligations »*, explique Laurent Arnaud, responsable bâtiment au Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema).



**Malgré un DPE (diagnostic de performance énergétique) classé A, 42 % des logements concernés présenteraient un confort d'été insuffisant.** *(Quentin Reix/Echo Républicain/PhotoPQR/Maxppp)*

Mais, en ce qui concerne les rénovations des logements existants, il n'y a toujours aucune obligation de confort d'été. Or, le parc est essentiellement constitué de logements anciens. Certes, depuis 2023, il y a eu une légère inflexion. « Après notre première étude sur les logements bouilloires, l'Anah (l'agence qui distribue les aides MaPrimeRenov', NDLR) a décidé d'ouvrir ses aides aux propriétaires qui veulent installer des volets ou des brasseurs d'air, mais uniquement pour ceux qui font des rénovations globales », rappelle Maider Olivier. Sauf que moins d'une rénovation sur cinq est globale. Et, *« comme ce n'est pas obligatoire, une minorité d'entre elles intègre le confort d'été »*, avec par exemple la pose de volets. Cela va-t-il évoluer ? Le gouvernement a adopté le 24 juin en conseil des ministres un projet de loi visant à reporter de plusieurs années l'interdiction de location de près de 700.000 logements classés F et G, si les propriétaires s'engagent à faire des travaux. Au grand dam des associations, qui l'accusent de remettre sur le marché des passoires thermiques. Malgré tout, Vincent Jeanbrun, le ministre du Logement, affirme vouloir en profiter pour remettre les canicules *« au cœur de (ses) préoccupations »*, via l'ajout d'amendements.

Il entend par exemple ne plus rendre obligatoire l'avis des architectes des bâtiments de France qui refusent parfois les volets pour des raisons de défense du patrimoine, mais cela uniquement dans certaines opérations de constructions neuves. Il veut aussi faciliter le vote en copropriété de travaux comme la pose des volets et former les conseillers de MaPrimeRénov' à encourager les rénovations améliorant le confort d'été. *« C'est tardif et surtout insuffisant, car cette prise en compte ne sera toujours pas obligatoire pour obtenir les aides à la rénovation »*, regrette Maider Olivier.

L'enjeu est pourtant de taille. *« On peut dire qu'en France environ la moitié des logements est en état d'inconfort l'été »*, estime Julien Hans, directeur recherche et innovation au Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB). Pour évaluer cela, le CSTB se base sur l'indicateur « degré heure », qui mesure la durée cumulée pendant laquelle les occupants d'un bâtiment sont exposés à une température supérieure à un seuil de confort prédéfini, variant entre 26 et 28 °C. *« Au-dessus de 1250 degrés heures, le logement est considéré comme très inconfortable, ce qui veut dire une quinzaine de jours à 30-32 °C »*, précise Julien Hans. Chacun peut voir l'indicateur de surchauffe de son logement en renseignant son adresse sur GoRénove.

Or la rénovation contre le froid n'est efficace contre le chaud qu'à certaines conditions. La gestion des fenêtres notamment est délicate. *« Alors que l'hiver, on cherche l'exposition au soleil, en été, des fenêtres grandes et non obturées peuvent être une source considérable d'inconfort »*, explique Julien Hans. De même, des murs et toits bien isolés pour l'hiver peuvent, à une certaine température, finir par laisser passer la chaleur et ensuite… la piéger à l'intérieur du logement. *« Tout dépend du rapport entre l'inertie, qui dépend de la masse des murs, et la taille de l'isolant »*, reprend l'expert.

La bonne formation des maîtres d'œuvre et des artisans est à cet égard impérative. Le financement est aussi un élément clé. *« Aujourd'hui, la majorité des isolants utilisés sont synthétiques, comme la laine de verre ou de roche, qui isolent bien contre le froid mais protègent moins contre le chaud que les matériaux biosourcés, qui sont moins utilisés car ils coûtent plus cher »*, affirme ainsi Maider Olivier.

Toutefois, rassure Laurent Arnaud, *« il y a tout un tas de choses à faire pour garder un logement au frais »*. La profession planche même sur des solutions compatibles avec des pics de température à 50 °C. En plus de l'obturation des fenêtres et une isolation bien maîtrisée, *« il faut travailler sur la ventilation »*, détaille-t-il.

Si on ne peut pas ventiler la nuit car il fait trop chaud, d'autres méthodes existent, comme les puits canadiens, qui permettent de rafraîchir l'air en le faisant passer par le sol. Bref, entre l'isolation, la ventilation, la végétalisation ou encore les brasseurs d'air, *« on a tout un tas de solutions possibles avant d'opter pour la climatisation, qui rafraîchit le logement mais réchauffe l'extérieur »*, conclut Laurent Arnaud. D'après l'expert, *« si ça ne suffit pas, on peut intégrer une climatisation, mais il vaut mieux le faire de façon collective, en tenant compte de la température extérieure »*.

***Nathalie BIRCHEM***

**Séisme** Après le double séisme du 24 juin, les secours se poursuivent au Venezuela, notamment dans l'État côtier de La Guaira. Le manque de moyens fait craindre un lourd bilan humain.

# Le tremblement de terre plonge le Venezuela dans le chaos

Plusieurs jours après le drame, Francisca n'arrive toujours pas à penser à autre chose. *« C'était horrible. J'ai cru que tout l'immeuble allait s'effondrer »*, ressasse l'employée du secteur bancaire jointe par téléphone. Sa tour, située dans le quartier de San Bernardino, à Caracas, a tenu le coup. Elle et sa famille sont saines et sauves. *« Nous avons eu de la chance »*, concède Francisca, en évoquant la situation dans la région de La Guaira, à une trentaine de kilomètres au nord de Caracas. *« Je vois toutes ces familles sans nouvelle de leurs proches. C'est horrible »*, répète-t-elle.

Le double séisme – d'une magnitude de 7,2 et de 7,5, le plus fort depuis 1900 –, qui s'est produit mercredi à environ 200 kilomètres de la capitale vénézuélienne, laisse déjà un lourd bilan. Samedi, les autorités comptabilisaient au moins 1.430 morts, tandis que les Nations unies évoquaient 50.000 disparus et 6,8 millions de sinistrés potentiels, soit un quart de la population du pays.

Ces chiffres devraient continuer de grimper dans les jours et semaines à venir. À La Guaira, la région la plus durement touchée, le paysage est apocalyptique. *« Nous parlons de destruction massive, de quartiers entiers complètement détruits »*, observe Lucia Michelazzo Ceroni, directrice adjointe de Première Urgence internationale au Venezuela. Face à la mer des Caraïbes, des centaines de bâtiments, parfois de plus de dix étages, se sont écroulés comme des châteaux de cartes.

Faute de machines, de matériel et de bras, les opérations de secours tardent à se mettre en place, alors que les équipes *« ont entendu des hurlements sous les décombres »*, rapporte Quentin Assaf, responsable de l'Amérique latine au sein de la même ONG. Le travailleur humanitaire raconte l'effondrement de l'hôtel Eduard's, dans la commune de Macuto, pour illustrer le manque de capacités de déblaiement : *« Le gérant m'a dit :* "Nous comptions 170 clients, et seulement 25 en sont sortis." » À Caracas, Carlos, chauffeur de taxi, avoue *« aider comme (il peut) »* les secours à dégager les décombres, parfois à la main : *« Nous n'avons pas de machine, ou du moins pas assez. Il nous faut plus de moyens si nous voulons sauver des vies. »*

Autour des montagnes de gravats, les travailleurs humanitaires décrivent aussi le désespoir des familles, voisins et amis sans nouvelles de leurs proches depuis plusieurs jours. *« Mes amis et ma famille vont bien, explique, soulagée, Carla, chargée de communication. Mais il y a encore des zones sans Internet, sans réseau téléphonique, et de nombreuses personnes ne peuvent pas savoir comment vont leurs proches. »* L'inquiétude porte aussi sur d'autres régions à l'ouest de Caracas et plus proches de l'épicentre, comme Carabobo, Aragua ou Yaracuy. *« Nous avons peur que les dégâts y soient aussi importants qu'à La Guaira »*, rapporte Lucia Michelazzo Ceroni.

Les craintes de voir le bilan humain s'alourdir tiennent aussi aux fragilités d'un État déjà plongé dans une profonde crise politique, économique et sociale. *« La capacité de réponse des services publics a été extrêmement faible »*, regrette Quentin Assaf. Le responsable humanitaire compare la tragédie vénézuélienne au séisme qui a frappé la Birmanie en mars dernier : *« Ceux qui ont travaillé sur les deux terrains disent que la réponse d'urgence des autorités birmanes était bien supérieure à celle du Venezuela. »*

À mesure que les patients s'accumulent, la capacité de prise en charge des hôpitaux inquiète également. Carlos Torres, chirurgien à Caracas, craint que *« le système de santé ne s'effondre »*. Après avoir visité un hôpital de la région, Lucia Michelazzo Ceroni évoque une *« crise énorme de la santé »*, déjà présente avant la tragédie de mercredi. *« Les médicaments, le matériel médical, beaucoup de produits manquent »*, insiste-t-elle.

***William GAZEAU, correspondant à Bogota (Colombie)***